



Association
Pour Adultes et
Jeunes Handicapés
des Yvelines

Projet de service SESSAD TSA SUD



■ APAJH-Yvelines

11 rue Jacques Cartier – 78280 GUYANCOURT
Tél : 01.61.37.08.00 - contact@apajh-yvelines.org
www.apajh-yvelines.org

Fiche d'identité de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	SESSAD ¹ TSA ² SUD
Adresse de la structure	21F rue Jacques CARTIER 78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Coordonnées téléphoniques	07.87.70.83.00
Adresse électronique	sessad-tsa-sud@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Kathleen GREVISSE, Directrice Pôle SESSAD Hélène, FERNANDEZ, Cheffe de service
Type de structure	SESSAD
Capacité et modalités d'accueil	20 jeunes de 0 à 20 ans
Numéro FINESS	780 016 473
Date de création	24 octobre 2024
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Arrêté n°2024/354 du 28 octobre 2024 portant autorisation d'extension de capacité de 77 à 97 places du SESSAD APIDAY TSLA avec le rajout du SESSAD TSA SUD de 20 places

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Projet approuvé le 24 avril 2025 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

¹ Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD)

² Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

SOMMAIRE

Introduction par la Direction	5
1^{ère} Partie : IDENTITÉ ET VALEURS	7
1. ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES	7
2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES	7
2.1 La lettre du Président	7
2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines	8
2.3 Une dynamique de projet et des perspectives	9
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE	9
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	9
3.2 Siège social.....	11
3.3 CPOM 2020 -2024	11
3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement	11
4. LE POLE SESSAD.....	Erreur ! Signet non défini.
5. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	Erreur ! Signet non défini.
5.1 Historique de l'établissement ou du service	14
5.2 La situation géographique	14
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS.....	Erreur ! Signet non défini.
1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE.....	17
1.1 En référence aux textes de références et règlementaires.....	17
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	18
2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES.....	19
2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées.....	19
2.2 L'évolution du public accompagné.....	22
2.3 Les besoins des personnes accompagnées	22
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT	23
4. LES PRESTATIONS	24
5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE.....	43
6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE	44
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS.....	45
1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	45
2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS	47
3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT	48
4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT.....	49
5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES.....	50
6. LA GARANTIE DES DROITS.....	50

4^{ème} Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	52
1. LES RESSOURCES HUMAINES	52
1.1 Structure humaine et organisationnelle	52
1.1.1 Organigramme	52
1.1.2 Tableau fonctionnel des services	52
1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	55
1.2 Gestion des ressources humaines	56
1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés	56
1.2.1.1 Politique associative	56
1.2.1.2 Politique au sein du SESSAD TSA SUD	57
1.2.2 Gestion des compétences	57
1.2.3 Dialogue social.....	57
2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE	57
2.1 Politique d'amélioration continue de l'Association.....	57
2.2 Politique d'amélioration continue du service	57
2.3 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques	58
2.4 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance	58
2.5 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Association.....	59
2.6 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du service	57
3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES	59
4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	60
5^{ème} Partie : PERSPECTIVES À 5 ANS	61
Annexe 1 : Procédure d'admission Pôle SESSAD	63
Annexe 1 : Procédure de sortie Pôle SESSAD	64
GLOSSAIRE	65

Introduction par la Direction

Le Projet de Service, document fédérateur établi pour une durée de 5 ans, complété par le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés de la personne accompagnée, rappelle l'utilité sociale du service et son fondement juridique. Il décrit ses missions, son organisation et son fonctionnement, fait état de ses ressources humaines, précise les lieux d'intervention des professionnels ainsi que l'inscription de ces derniers dans un réseau relationnel. Il inscrit, enfin, son action dans le temps.

Conformément aux dispositions de la loi rénovant l'action sociale et médico- sociale du 2 janvier 2002, ce document est participatif avec les différentes parties prenantes (enfants, familles et professionnels) et fait l'objet d'une validation par l'APAJH Yvelines, organisme gestionnaire. Le projet de service sera communiqué ensuite aux personnes accompagnées, leurs représentants, autorités de tarification, les professionnels au moment de leur embauche et les partenaires institutionnels.

Le projet de service n'est pas un document immuable. Il doit être confronté aux réalités du terrain et à la réflexion qui nourrissent son évolution et sa maturation pour mieux répondre aux besoins et attentes du public pour lequel le service est agréé. Les nouvelles dispositions réglementaires, les contraintes extérieures, les évolutions dans les politiques sociales, les progrès de la médecine, font évoluer nos pratiques, engendrent une remise en question de celles-ci et un réajustement quasi permanent. Être à l'écoute de son environnement et en lien avec les partenaires permet de s'adapter à ces évolutions, voire de les anticiper.

Sa réalisation fut l'occasion pour l'équipe de professionnels de se pencher sur l'évolution du service et l'accompagnement proposé au terme de 6 mois d'existence du SESSAD TSA Sud. De nombreuses réunions ont permis d'échanger, de partager et de réfléchir sur nos pratiques professionnelles, en se fondant notamment sur les valeurs associatives et les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM³/HAS⁴. La nomenclature SERAFIN-PH⁵ permet, pour chaque corps de métier, de s'interroger sur les besoins des enfants/jeunes accompagnés par le service et les prestations mises en œuvre pour y répondre.

Le SESSAD TSA Sud pour mener à bien ses missions et objectifs, est ouvert sur l'extérieur et travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires, il dispose d'un réseau majeur tourné vers l'enfant/adolescent. Ainsi l'Education Nationale est un partenaire incontournable et privilégié, mais également les centres de loisirs, les CAMSP⁶, le CRAIF⁷, les partenaires du sanitaire, certaines infrastructures municipales ou sociales, et les autres structures médico-sociales... Afin de pouvoir répondre de la manière la plus complète, aux objectifs définis dans le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA⁸) de la personne accompagnée. L'appartenance au Pôle SESSAD de l'APAJH Yvelines permet une mutualisation des compétences et expertises professionnelles, mais également, des moyens matériels et techniques.

L'équipe est pareillement un soutien, une ressource pour la famille (accompagnement psychologique, soutien à la parentalité, travail avec les compétences familiales) qui est impliquée dans la réalisation et la validation du PPA de l'enfant / jeune. Cette collaboration est primordiale pour que chacun puisse s'épanouir à la place qui est la sienne.

³ ANESM : Agence Nationale de l'Evaluation de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux

⁴ HAS : Haute Autorité de Santé

⁵ SERAFIN-PH : Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées

⁶ CAMSP : Centres d'Action Médico-Sociale Précoce

⁷ CRAIF : Centre de Ressources Autisme Île-de-France

⁸ PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

L'évolution du public accueilli et le désir des familles de maintenir une scolarité dans leur école de secteur demandent de la souplesse dans l'accompagnement et la création de solutions innovantes. L'équipe du SESSAD TSA Sud, soutenue par l'Association, est dans une réflexion constante avec toujours en priorité, l'épanouissement de l'enfant/jeune atteint de TSA.

Kathleen GREVISSE
Directrice du Pôle SESSAD

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

1. ASSOCIATION POUR ADULTES ET JEUNES HANDICAPES

L'APAJS Yvelines fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

Elle gère 28 établissements et services dans lesquels elle accompagne 1 100 enfants, adolescents et adultes. Presque 600 professionnels et 40 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien.

L'APAJS Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.

Créée en 1962, la Fédération APAJS, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJS YVELINES

2.1 La lettre du Président

A la Présidence de l'APAJS Yvelines depuis fin 2017 avec un projet associatif de cette même année, il m'a semblé en 2022 que le moment était venu de l'actualiser. Cette volonté tient d'une part aux évolutions de notre Société et donc, des politiques publiques depuis 5 ans avec une accélération dans un contexte de crise sanitaire COVID et d'autre part, à l'affirmation de nos valeurs et enjeux avec une vision prospective toujours ambitieuse tout en gardant l'attention d'un accompagnement qualitatif. Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, engagée et volontaire pour une politique d'accompagnement qualitative dans un contexte financier contraint.

Dans cette actualisation, les administrateurs et moi-même avons recherché la participation des acteurs : personnes, entourages, professionnels cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJS Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponses d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain. Afin de prendre de la distance dans les réflexions et l'élaboration de ce projet, l'Association a fait appel tout au long du processus, à l'ANDESI (Association Nationale des cadres du social) avec les interventions de deux experts.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et interaction avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APAJS Yvelines

2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

→ Citoyenneté

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.
- L'autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.

→ Engagements :

- Promouvoir le bien-être de la personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de bientraitance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie.
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).

→ Ouverture d'esprit et tolérance :

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.

→ Solidarité et responsabilité :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein de structures financées par les pouvoirs publics.

2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle met à profit cette démarche pour de nouvelles améliorations au service des Personnes.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans les champs de la participation des Personnes, de l'amplification du partenariat, de la valorisation de ses compétences et potentialités, du développement de l'inclusion qui est un enjeu majeur de la Société.

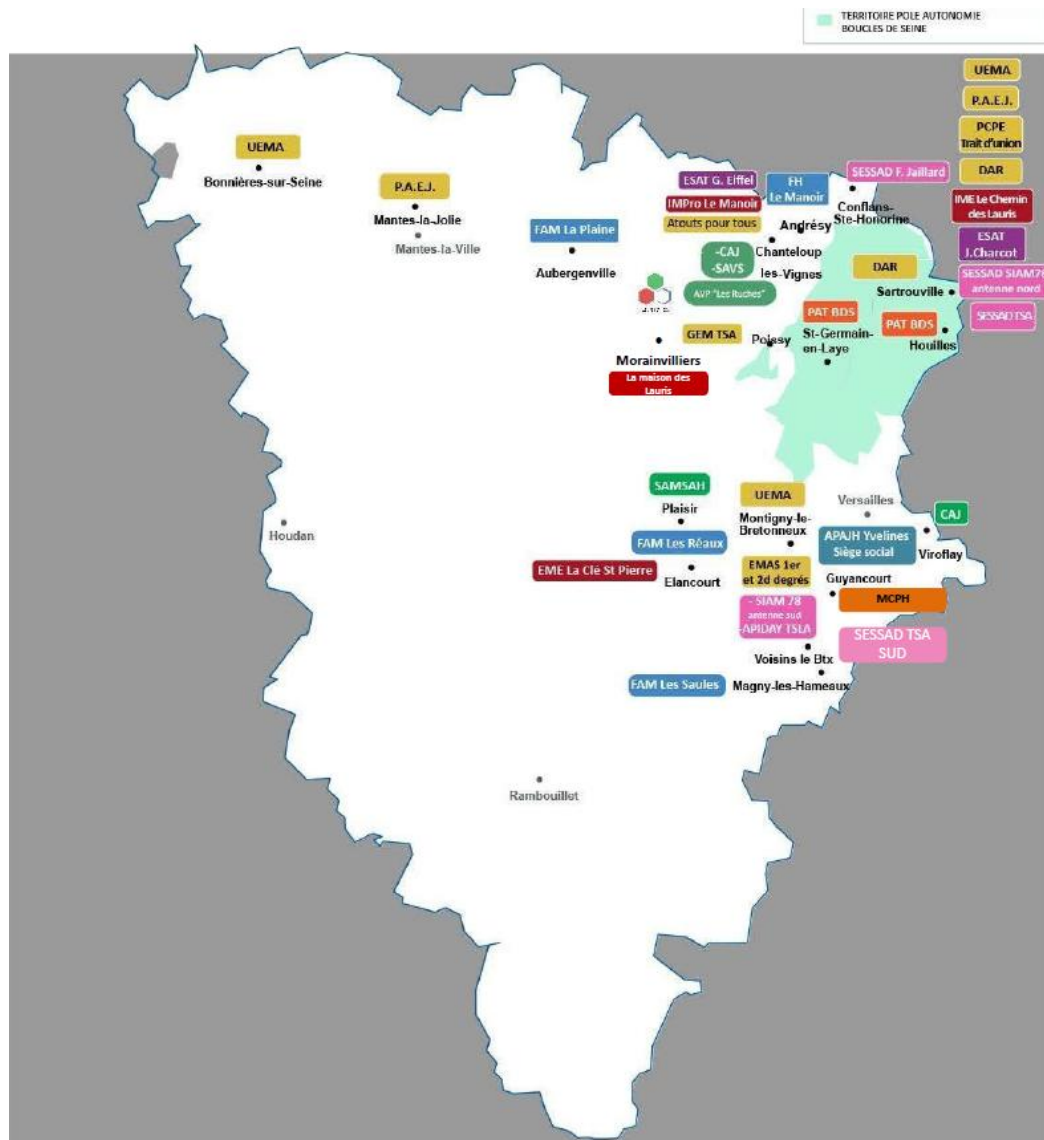
Du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées, elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux.

3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines

Organigramme en cours de restructuration.

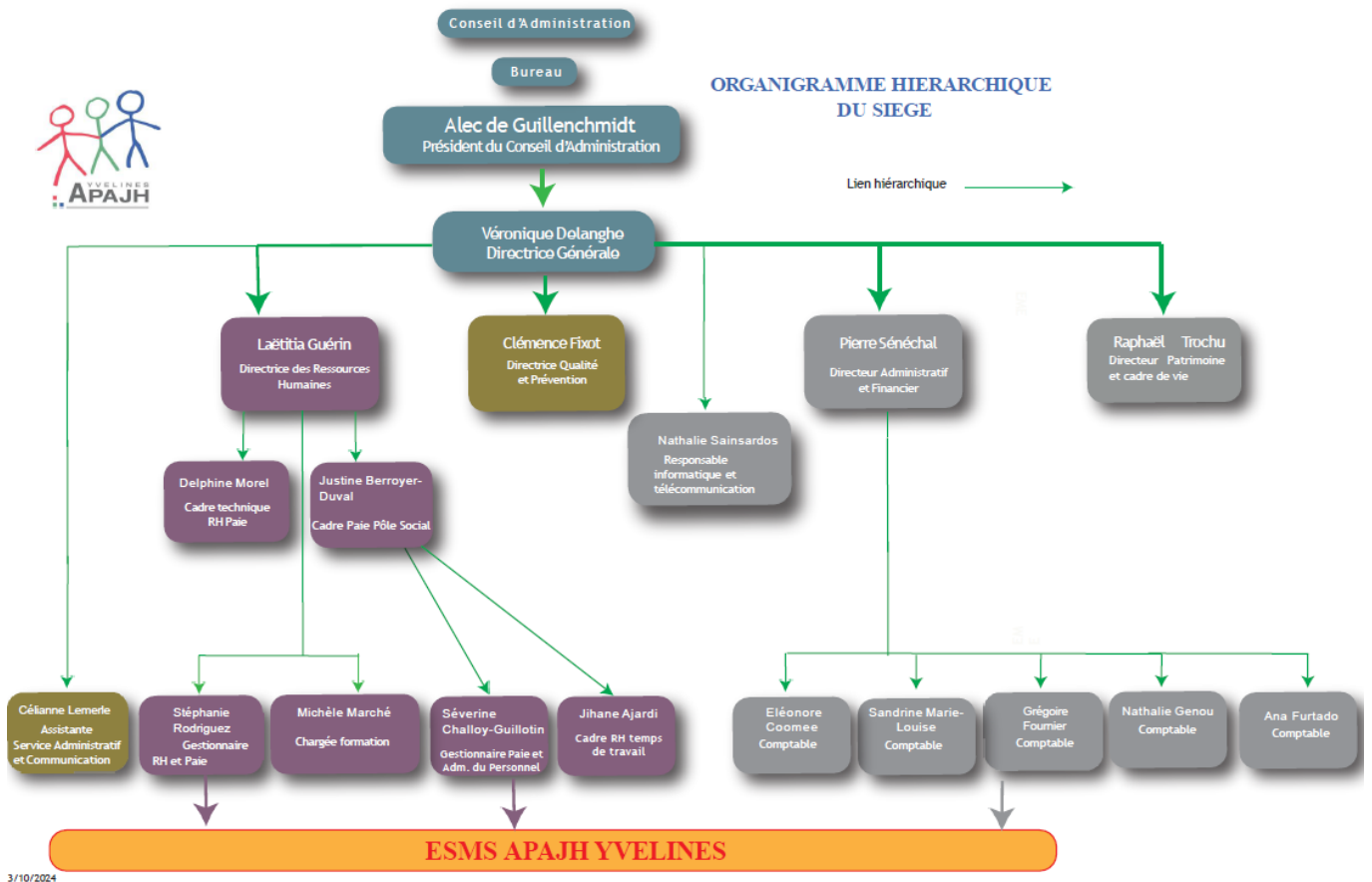


3.2 Siège social

Le Siège social intervient en **soutien, conseils et contrôles**, des Directions des Pôles et ESSMS en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures.

Il définit les modalités pour les Directions de Pôle et d'établissement d'un reporting régulier nécessaire à ce bon fonctionnement et aux contrôles des Autorités de Tarification.

Il veille à favoriser et développer les **transversalités intra et inter associatives** (moyens humains, matériels, logistiques...).



3.3 CPOM 2020-2024

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé en janvier 2020 et pour cinq ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2025 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association et de manière individualisée pour toutes les personnes.

L'APAJH Yvelines en 2025 reste sous la contractualisation de ce CPOM de 3^{ème} génération à la demande des autorités de contrôle et de tarification. Un avenant triparti a été signé pour proroger ce CPOM jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement

➤ Inclure dans la société

- L'APAJH Yvelines valorise la place et l'utilité sociale de la Personne accompagnée avec la

volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.

- Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle selon ses souhaits et capacités**.
 - Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.
- **Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne**
- L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
 - Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou **toute autre forme de participation**.
 - Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
 - Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, FALC⁹...).
 - Elle rend plus lisibles en interne et externe les actions **d'aide aux aidants** et les élargit à un public plus étendu.
- **Consolider les actions antérieurement menées**
- L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.
 - Elle **poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés**.
 - Elle **adapte et valorise** ses infrastructures.
 - Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente d'améliorations des pratiques** (gestion du dossier unique de l'utilisateur, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).
 - Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
 - Elle défend le **modèle associatif** décentralisé en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.
- **Promouvoir les partenariats et son ouverture**
- L'APAJH Yvelines s'engage, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le

⁹ *FALC: Le facile à lire et à comprendre est une méthode qui a pour but de traduire un langage classique en langage compréhensible par tous*

développement de ses démarches partenariales, à :

- Développer la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.
- **Participer aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
- **Accroître sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.
- **Améliorer sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.
- Porter une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

➤ Développer ses actions vers les besoins nouveaux

- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
- Elle prend en compte le **vieillessement** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
- Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
- Elle veille à rester à **l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
- Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ¹⁰...).

4. LE POLE SESSAD

Le Pôle SESSAD de l'APAJH Yvelines se compose de 5 services ouverts 210 jours par an sous une direction commune :

- SIAM 78, réparti en 2 antennes, situées dans le Nord et le Sud du département des Yvelines pour 90 enfants/jeunes de 0 à 20 ans, présentant une déficience visuelle,
- SESSAD Françoise JAILLARD, pour 35 enfants/jeunes de 3 à 16 ans présentant des troubles des fonctions motrices, et une antenne TSLA pour 10 enfants/jeunes de 6 à 20 ans avec des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages.
- SESSAD APIDAY TSLA composé d'une antenne Surdit  pour 20 enfants/jeunes sourds ou malentendants de 0 à 16 ans, et une antenne TSLA pour 50 enfants/jeunes de 5 à 16 ans présentant des Troubles Spécifiques du Langage et/ou des Apprentissages. Il est implanté dans le territoire de Saint Quentin en Yvelines à Voisins-le-Bretonneux,

¹⁰PAEJ : Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
SESSAD TSA SUD - Avril 25

- SESSAD TSA Nord qui accompagne 40 enfants/jeunes de 3 à 20 ans, atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme. Il est implanté dans le territoire Seine Aval à Sartrouville.
- SESSAD TSA Sud qui accompagne 20 enfants/jeunes de 0 à 20 ans, atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme. Il est implanté dans le territoire Saint-Quentin en Yvelines à Voisins-le-Bretonneux.

Ainsi, le Pôle SESSAD diversifie son offre pour répondre aux besoins du territoire, tant en termes de handicaps que de lieux d'intervention. 265 jeunes bénéficient de l'accompagnement de ces équipes interdisciplinaires sur le département des Yvelines. Le Pôle SESSAD fonctionne comme une « plateforme », avec partage et mutualisation des compétences et des expériences, afin d'offrir aux 265 jeunes des Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA), au plus près de leurs besoins ; ainsi qu'un parcours de vie prenant en compte leurs demandes et leurs envies. En raison de contraintes géographiques et d'itinérance, les salariés des différents services du pôle ont peu l'occasion de se rencontrer. Une journée banalisée est organisée chaque année afin que les professionnels se rencontrent, échangent sur leurs expériences et réfléchissent ensemble.

5. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

5.1 Historique du service

L'APAJH 78 se positionne et remporte l'Appel à Manifestation d'Intérêt édité par l'Agence Régionale de Santé (ARS) portant sur la création d'un SESSAD TSA Sud adossé juridiquement au SESSAD APIDAY TSLA. L'arrêté n°2024/354 du 28 octobre 2024 autorise cette extension de 20 places du SESSAD APIDAY TSLA (passant ainsi de 77 à 97 jeunes suivis avec les 7 jeunes en UEMA¹¹). Le SESSAD TSA Sud est ainsi rattaché au Pôle SESSAD de l'APAJH Yvelines comprenant cinq SESSAD et une Direction commune.

En juin 2024, les recrutements débutent et les postes à pourvoir sont nombreux : chef de service (1 ETP¹²), secrétaire (0,5 ETP), éducateurs (2 ETP), éducateur APA (1 ETP), psychologues (1,5 ETP), psychomotriciens (1,5 ETP), orthophonistes (1,2 ETP), assistant de service social (0,25 ETP), médecin (0,15 ETP).

Après la visite de conformité réalisée par l'ARS, le SESSAD TSA SUD ouvre officiellement ses portes, le 24 octobre 2024.

Les admissions démarrent dès la rentrée de la Toussaint, début novembre. Au 31 décembre 2024, 8 jeunes ont été admis et 5 autres sont en préadmission (sur un agrément de 20 places).

5.2 La situation géographique

Le SESSAD TSA SUD est implanté sur la commune de Voisins-le-Bretonneux dans des locaux communs au SESSAD APIDAY TSLA et au SIAM 78 Antenne Sud, permettant ainsi la mutualisation des moyens matériels et des expertises professionnelles.

La circulation y est fluide et la présence d'un parking permet aux professionnels et bénéficiaires de se garer facilement et gratuitement.

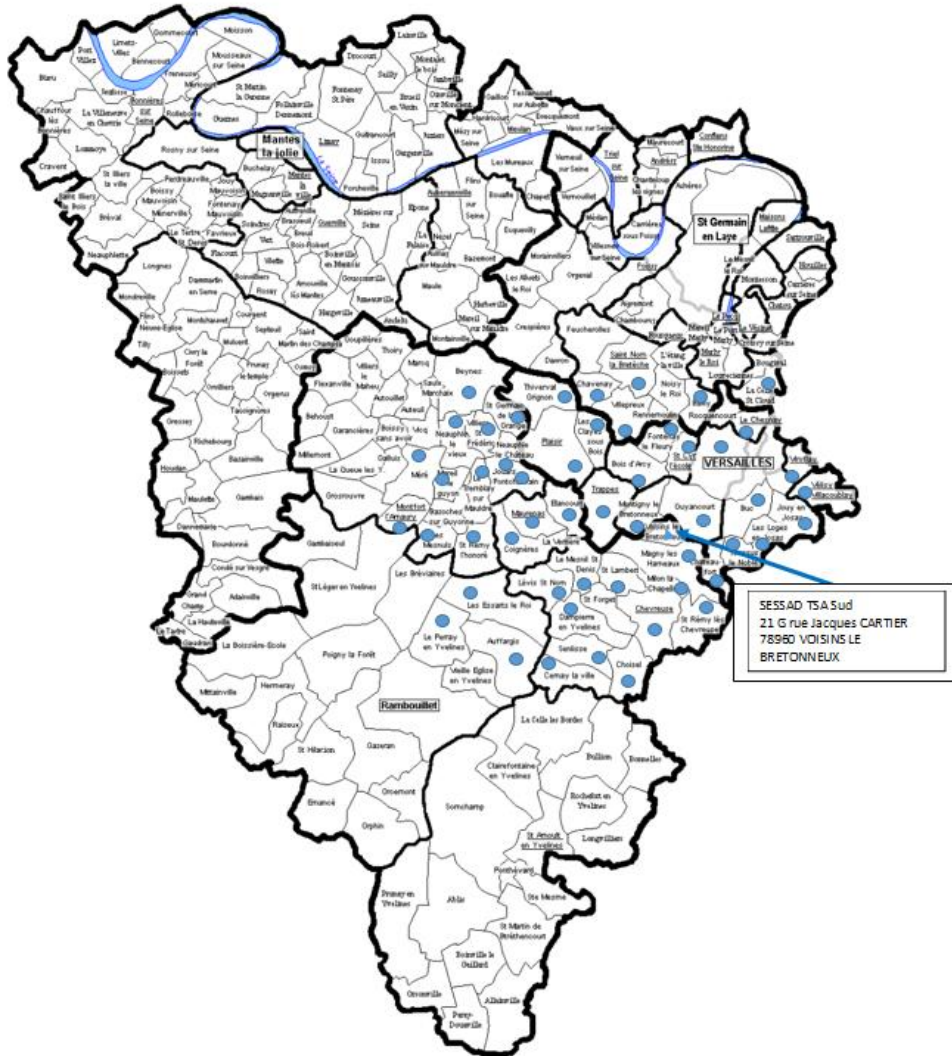
¹¹ UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme

¹² ETP : Equivalent Temps Plein

Le fait que le SESSAD TSA SUD partage le même plateau que d'autres SESSAD de l'APAJH Yvelines permet ainsi une mutualisation des espaces, d'amortir le coût locatif et d'apporter une dynamique et un partage inter-SESSAD.

Elle favorise aussi la mutualisation des moyens matériels et également des expertises professionnelles. La mutualisation concerne la salle d'attente, la salle d'accueil familles, la salle de réunion, la salle d'activité, la cuisine thérapeutique, la salle d'évaluation (permettant de mutualiser les tests et échelles d'évaluation), la salle de reprographie, et bien sûr la salle de restauration.

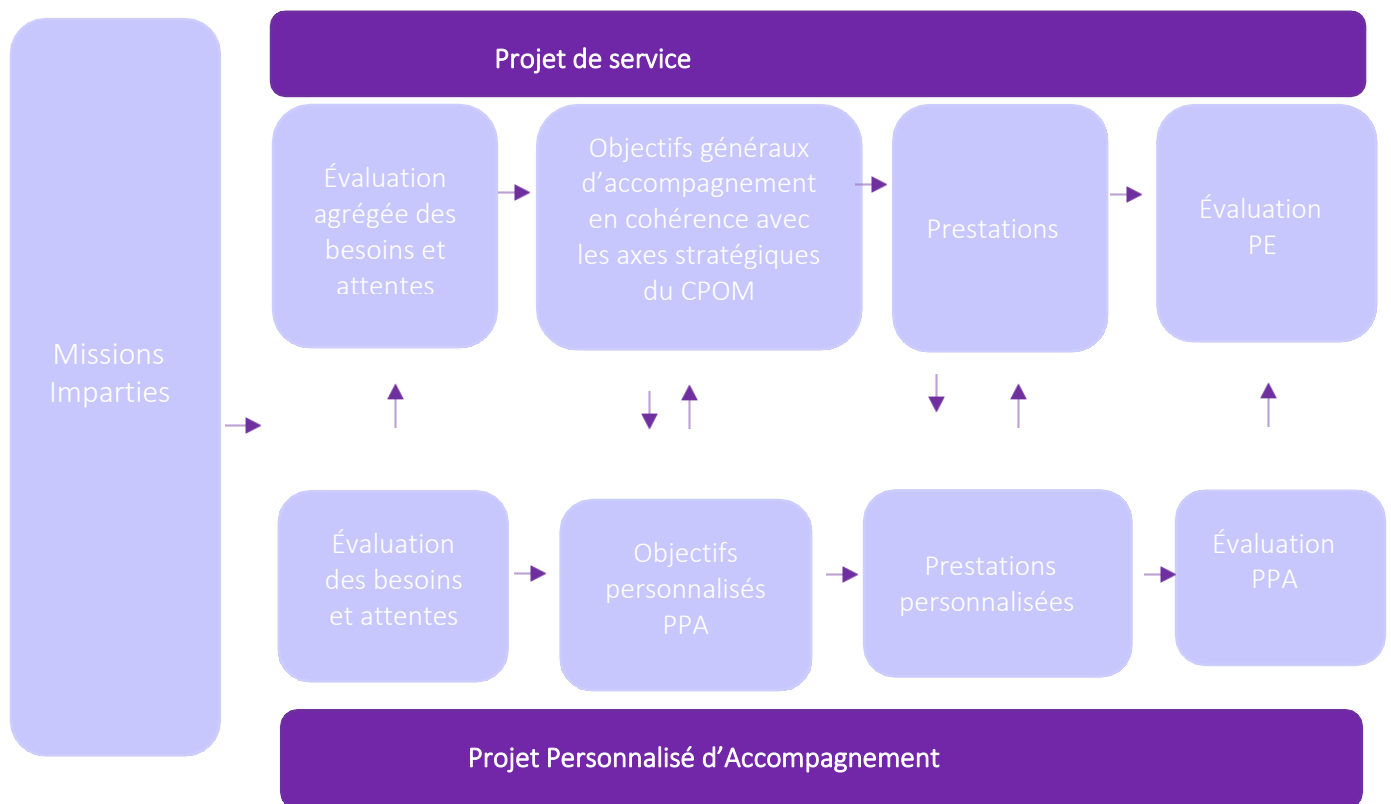
Les professionnels disposent chacun d'un poste de travail individuel dans des bureaux mutualisés. Le secteur d'intervention du SESSAD se situe dans un rayon de 30 minutes en voiture autour de Voisins-le-Bretonneux.



● Villes couvertes par le secteur d'intervention du SESSAD TSA SUD

2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du Projet de Service



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE

1.1 En référence aux textes de références et règlementaires

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) précise dans son Art. D. 312-95 que l'action d'un SESSAD doit être orientée vers :

- D'une part l'accompagnement précoce des enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant (aide aux aidants), l'approfondissement du diagnostic et le développement psychomoteur initial de l'enfant ainsi que le développement de la communication ;
- D'autre part pour l'ensemble des enfants et adolescents, le soutien à la scolarité et aux acquisitions de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux et psychosociaux adaptés.

Dans son article D.312-61, le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) stipule :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant et de l'adolescent,
- La surveillance médicale, les soins, le maternage et l'appareillage adapté,
- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la locomotion et de la communication,
- L'établissement, pour chaque jeune, d'un projet individualisé d'accompagnement prévoyant :
 - o L'enseignement et le soutien assurant la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et permettant à chaque enfant de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, les apprentissages nécessaires ;
 - o Des actions d'éducation adaptée tendant à développer la personnalité et l'autonomie sociale et utilisant autant que faire se peut, les moyens socio-culturels existants ;
- L'élaboration d'un projet de service, à visée pédagogique, éducative et thérapeutique précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre pour assurer cet accompagnement.

Dans son article D312-76, le CASF donne des indications pour les SESSAD prenant en charge des enfants et adolescents avec Troubles du Spectre de l'Autisme : « Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile comprend également des éducateurs assurant des actions orientées vers le développement de la personnalité et la socialisation des enfants ou adolescents ».

Enfin, dans son article L246-1, le CASF stipule que « Toute personne atteinte du handicap résultant du syndrome autistique et des troubles qui lui sont apparentés bénéficie, quel que soit son âge, d'une prise en charge pluridisciplinaire qui tient compte de ses besoins et difficultés spécifiques. Adaptée à l'état et à l'âge de la personne, cette prise en charge peut être d'ordre éducatif, pédagogique, thérapeutique et social ».

Le SESSAD, en tant que service spécialisé, répond aux orientations générales des politiques sociales en matière d'insertion et d'intégration scolaire. A noter qu'à la faveur de la loi du 11 février 2005, le concept d'intégration scolaire a fait place à celui de scolarisation de tous les élèves en situation de handicap.

Le service s'inscrit dans un schéma de coordination et de coopérations complétant le dispositif des équipements déjà installés dans le Département des Yvelines, à savoir les moyens spécifiques de scolarisation des élèves TSA mis en place par l'Education Nationale, dans le cadre de la politique d'adaptation menée par la Direction Académique de Versailles : des enseignants spécialisés et des AESH¹³ intervenant essentiellement dans les différentes ULIS¹⁴ (essentiellement ULIS TFC).

De plus, le SESSAD oriente son action en suivant les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) rédigées par la Haute Autorité de Santé pour l'accompagnement des personnes porteuses de TSA :

- Pour un accompagnement des personnes autistes et autres troubles envahissants du développement, juin – juillet 2009
- Autisme et Troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant, mars 2012.

Le service est habilité à accueillir 20 enfants âgés de 0 à 20 ans présentant des Troubles Spécifiques de l'Autisme après notification de la CDAPH.

¹³ AESH : *Accompagnant d'Elève en Situation de Handicap*

¹⁴ ULIS : *Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire*

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Depuis 2005, quatre plans de santé publique axés sur l'autisme ont été déclinés. Le dernier plan, intitulé « Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement » a pris fin en 2022.

Le Plan 2023- 2027 est axé sur « les Troubles du Neurodéveloppement : Autisme – Dys – TDAH – TDI ». Les objectifs principaux pour l'autisme sont :

1. **Améliorer le repérage et le diagnostic précoces**
 - Dépistage dès la petite enfance pour une prise en charge rapide.
 - Meilleure coordination entre les professionnels de santé et de l'éducation.
2. **Renforcer l'accompagnement tout au long de la vie**
 - Développement de nouvelles structures adaptées.
 - Accès facilité aux soins et aux thérapies.
3. **Faciliter l'inclusion scolaire et professionnelle**
 - Adaptation des méthodes pédagogiques.
 - Meilleur soutien aux familles et aux enseignants.
4. **Développer la recherche et diffuser les connaissances**
 - Investissement dans la recherche sur l'autisme.
 - Formation renforcée des professionnels de santé et de l'éducation.
5. **Soutenir les familles et améliorer la qualité de vie**
 - Aides renforcées pour les proches aidants.
 - Actions de sensibilisation pour lutter contre les discriminations.

Le SESSAD TSA SUD suit pleinement ses objectifs dans le cadre de ses accompagnements précoces, le travail d'inclusion et de sensibilisation des partenaires, la formation des professionnels aux outils TSA et le soutien aux familles.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Les caractéristiques et l'expression de l'autisme varient d'une personne à l'autre et recouvrent un large champ. Ainsi, le DMS 5 (5ème édition du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux et des troubles psychiatriques* de l'Association Américaine de Psychiatrie) parue en mai 2013 énonce pour la première fois le terme de « Troubles du Spectre de l'Autisme » remplaçant le terme de « Troubles Envahissants du Développement » (TED) et détermine trois degrés de sévérité : faible, moyen et sévère. Les TSA font partie des Troubles neuro-développementaux, au même titre que les troubles de l'attention, du développement intellectuel, de la motricité, de la communication et des apprentissages. Ils sont caractérisés selon la dyade autistique :

- Des difficultés dans la communication et les interactions sociales
- Des comportements répétitifs et des intérêts restreints.

Origine de la demande

Le SESSAD TSA SUD accompagne 20 jeunes âgés de 0 à 20 ans. Tous ont un diagnostic d'autisme, parfois associé à d'autres troubles neuro-développementaux ou à des maladies neurologiques, en particulier l'épilepsie.

La demande émane des parents qui constituent un dossier de demande auprès de la MDPH¹⁸. Celle-ci, après étude de la demande en commission, peut y répondre favorablement et notifier le SESSAD TSA Sud. Le SESSAD reçoit alors la notification et inscrit l'enfant en liste d'attente, puis l'admet dès qu'une place est disponible.

Domiciliation

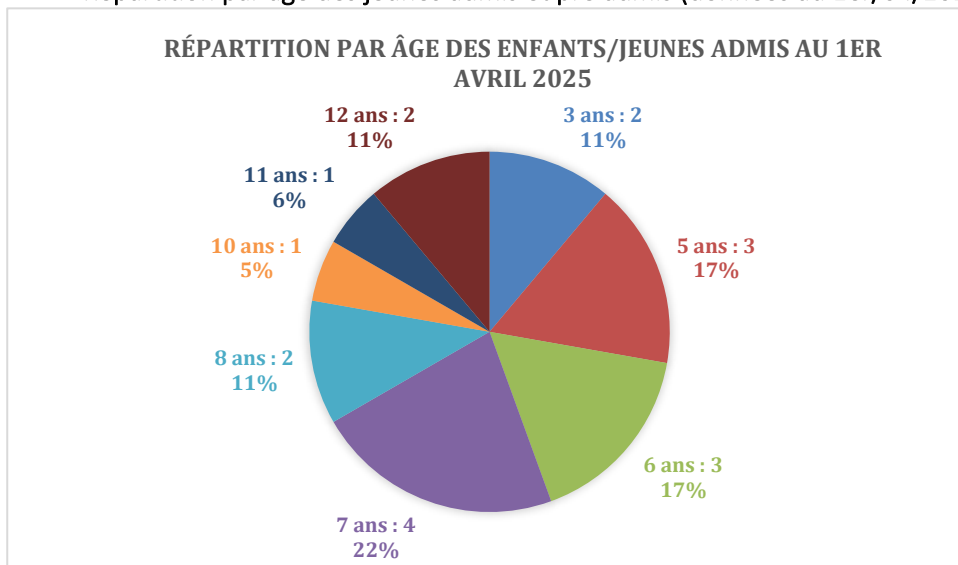
Les enfants doivent être domiciliés ou scolarisés dans les Yvelines. Le lieu d'intervention principal (domicile, école, etc.) des enfants accompagnés doit être localisé à une distance inférieure à 30 min de trajet en véhicule.

Répartition par sexe des jeunes admis (données au 31/12/2024)

95 % des jeunes admis au 1^{er}/04/2025 sont des garçons. Le SESSAD n'accompagne pour l'instant qu'une seule fille.

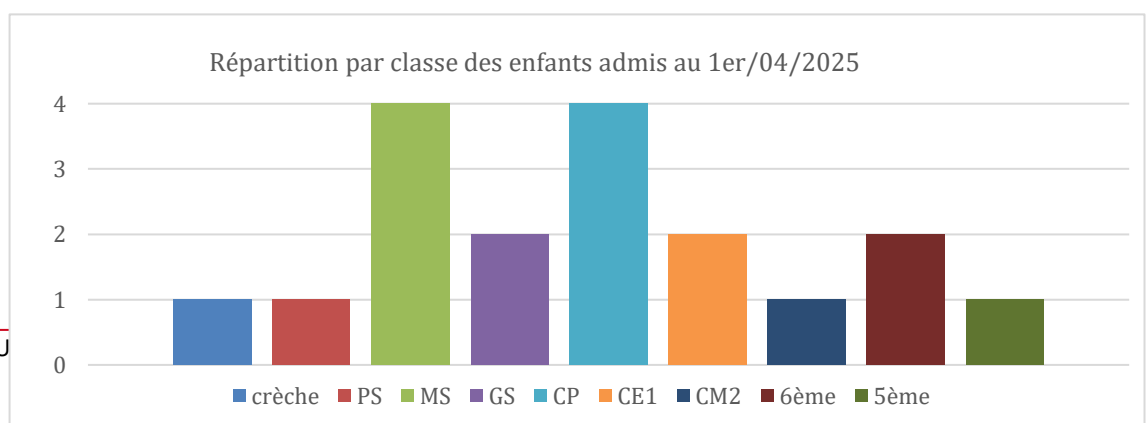
Cela est assez représentatif de la répartition des diagnostics de TSA au niveau mondial.

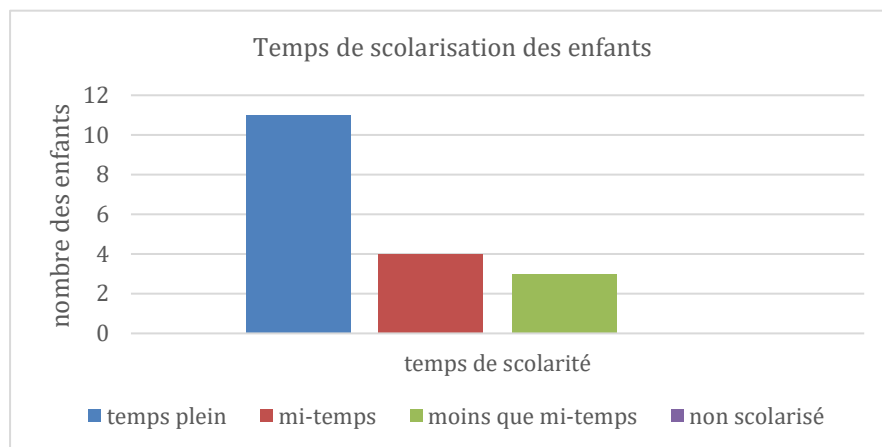
Répartition par âge des jeunes admis et pré admis (données au 1er/04/2025)



Nous avons admis 6 des 7 enfants sortant de l'UEMA d'Ablis (depuis septembre 2023 à Montigny-le-Bretonneux). Le SESSAD APIDAY- TSLA et l'UEMA de Montigny sont sous le même FINISS. Cette structuration administrative nous contraint à un service de suite pour les enfants de l'UEMA à défaut de places en IME, qui est leur orientation cible. Les professionnels interviennent directement auprès de l'enfant et aussi indirectement, par le biais de l'enseignant, de l'AESH et surtout de sa famille

Répartition par niveau scolaire des jeunes admis (données au 1^{er}/04/2025)





Les enfants scolarisés admis au SESSAD sont tous accompagnés d'un(e) AESH. Leur temps de scolarisation est variable et à minima d'une heure et demi quotidienne. Les besoins d'accompagnement de ces enfants sont donc importants. La présence de l'AESH est indispensable, mais souvent insuffisante au regard des troubles des enfants qui présentent des manifestations comportementales difficilement gérables par l'institution scolaire : en particulier, hétéro agressivité et fugues de l'enfant. L'accompagnement du SESSAD est très important. Il permet de mettre en place des adaptations nécessaires à l'inclusion scolaire (structuration de l'environnement et prise en compte des particularités sensorielles de l'enfant, notamment), mais aussi de développer les compétences du jeune, principalement dans les domaines de l'autonomie, la communication et la socialisation.

Les interventions au domicile familial visent des objectifs similaires à ceux travaillés à l'école mais certaines rééducations ne se réalisent qu'au domicile pour une cohérence de l'autonomie à travailler. L'autonomie recouvre toutefois un plus grand champ d'actions puisqu'elle comprend la gestion du temps libre, l'habillage, la toilette, l'acquisition de la propreté, la prise alimentaire, la participation à la vie domestique, etc. Le travail avec les parents est fondamental puisqu'ils reprennent ces apprentissages au quotidien et au long cours.

La problématique de transfert de compétences entre les deux lieux de vie est aussi au cœur de l'activité du SESSAD.

L'argumentaire émis en janvier 2010 par la Haute Autorité de Santé (HAS) reprend les interventions adaptées aux particularités liées à l'autisme et mises en œuvre par le SESSAD :

- Structurer l'environnement de façon adaptée à la personne avec TED pour lui apporter les repères qui lui manquent (espace, temps, communication, activités) et faciliter de manière importante l'expression de modalités communicatives plus adaptées aux contextes ;
- Tenir compte des demandes des personnes et de leur famille ;
- Choisir des objectifs à court terme (qui s'inscrivent dans une prise en charge ayant des objectifs à long terme) ;
- Choisir des activités réalistes et des apprentissages qui tiennent compte de l'âge de la personne et du milieu où elle vit ;
- Prévoir une durée suffisante d'exposition de la personne aux activités d'échange et d'éducation, une quantité de stimulation au moins égale à celle des enfants au développement neurotypique ;
- Prévoir la généralisation des acquis (transposition à d'autres environnements) ;
- Vérifier que la personne progresse, réévaluer régulièrement et réajuster les interventions.

2.2 L'évolution du public accompagné

L'ouverture du SESSAD TSA Sud étant récente, il n'est pas possible à ce jour d'établir des statistiques sur le temps d'attente, la durée du suivi ou les réorientations après l'accompagnement par le SESSAD.

La population suivie par le SESSAD TSA SUD est atypique puisque les jeunes sont parfois peu scolarisés (entre 1h30 et 3h par jour) à scolarisés sur une journée complète. Le SESSAD peut être sollicité par le Dispositif Intégré Handicap (DIH) afin de construire des accompagnements adaptés aux jeunes reconnus comme étant « Sans solutions ». Le SESSAD est alors représenté comme une solution temporaire, d'appui à la famille et de reprise d'un accompagnement du jeune en vue d'une place en structure fermée.

2.3 Les besoins des personnes accompagnées

Après l'admission, une période d'évaluation se déroule sur deux à trois mois. Elle comprend des temps d'observation du jeune dans son milieu de vie, des bilans qualitatifs et quantitatifs (normés) portant sur ses compétences dans divers domaines ainsi que la passation d'un entretien semi-structuré auprès des parents (échelle Vineland 2), parfois complété par un profil sensoriel (échelle de Dunn). Ces différentes données recueillies permettent de cerner les besoins des enfants, en lien avec sa famille mais aussi l'école et les autres partenaires de soin actuels ou ayant pris fin progressivement au démarrage du suivi du SESSAD.

Les différents besoins relevés couvrent les domaines suivants : sensoriel et moteur, langage et communication, comportement et socialisation, cognition, autonomie, connaissance de soi et des autres.

3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Les objectifs principaux sont les suivants :

	Objectifs	Indicateurs
Sensoriel et moteur	Mieux cerner les particularités sensorielles du jeune afin de les prendre en compte.	Diminution des comportements problèmes. Augmentation de la disponibilité du jeune (mesurée par l'allongement des temps d'attention).
Langage et communication	Développer les capacités de communication alternative lorsque le jeune n'a pas de langage fonctionnel. Pouvoir faire des demandes, exprimer ses besoins. Comprendre le discours. Comprendre les consignes simples, les consignes complexes, le langage implicite. Développer la syntaxe et le vocabulaire.	Utilisation du PECS par le jeune et sa famille. Faire des demandes d'objets. Exprimer des besoins. Diminution des incompréhensions sociales et par là-même, des comportements problèmes.
Comportement et socialisation	Comprendre et respecter les interdits, les codes sociaux. Adopter un comportement adapté. Rester dans un groupe. Jouer avec d'autres jeunes.	Diminution des comportements problèmes ou inadaptés. Augmentation des temps de socialisation.
Cognition	Développer les pré-requis cognitifs. Améliorer les capacités attentionnelles, mnésiques et exécutives.	Progression des résultats aux évaluations cognitives et scolaires. Diminution des comportements rigides.
Autonomie	Développer l'autonomie de l'enfant ou l'adolescent dans les actes essentiels de la vie quotidienne : hygiène, temps libre, alimentation, participation aux tâches domestiques, acquisition de la propreté, rythme veille-sommeil.	Amélioration des différentes composantes d'autonomie.
Connaissance de soi et des autres	Développer la connaissance de soi. Mieux connaître autrui : corps, émotions, pensées (améliorer les capacités en théorie de l'esprit). Comprendre les notions d'intimité et de sexualité et les respecter. Mieux connaître et développer ses centres d'intérêt.	Diminution des comportements inadaptés. Participation adaptée à la vie sociale (amicale, sportive, professionnelle). Diversification des centres d'intérêt.

4. LES PRESTATIONS

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature SERAFIN- PH :

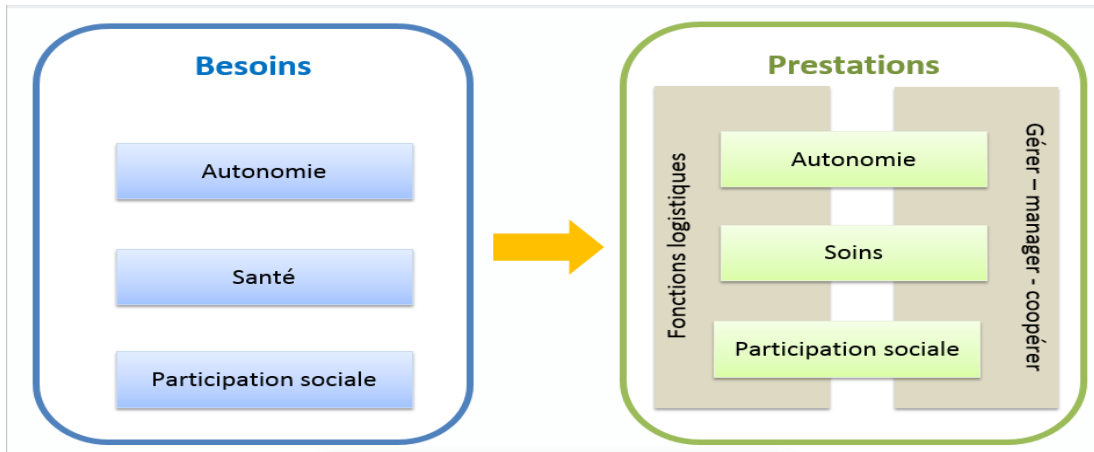


TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Les structures présentent leur projet d'accompagnement sous forme de tableau synthétique, intégré dans le corps du projet.

N° Besoins	Besoins	N° Prestations directes	Prestations directes	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention : oui/non)	Indicateurs d'évaluation
1.1.	Besoins en matière de santé somatique ou psychique.						
1.1.1.	Besoins en matière de santé somatique ou psychique.						
1.1.1.1.	Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux.	2.1.1.1.	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative.	Recueillir les informations du dossier médical du jeune. Prescrire des examens complémentaires.	Médecin	Pédiated, Education Nationale, CMP, HDJ et CMPP, intervenants médicaux et paramédicaux.	Nombre de consultations annuelles.
		2.1.1.3.	Prestations des psychologues.	Evaluation des fonctions cognitives à l'aide de tests psychométriques et d'échelles normées, d'évaluations de compétences, d'entretiens cliniques d'anamnèse, de suivis psychothérapeutique et de guidance parentale.	Psychologues	Pédiated, Education Nationale, IME, intervenants, médicaux et paramédicaux.	Nombre de bilans et/ou évaluation par enfant et par an. Nombre d'interventions par an. % des objectifs du PPA atteints
		2.1.2.1.	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes.	Travail sur la conscience corporelle (stimulations sensorielles, jeux moteurs, relaxation, etc.) et les fonctionsexécutives.	Psychomotri-ciennes et psychologues.	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, intervenants paramédicaux.	Cotations des objectifs PPA.

		2.3.3.4.	Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées.	Proposition d'activités adaptées en individuel et en groupe (activités manuelles, jeux de société, etc.) avec structurations des activités proposées (TEACCH).	Educateurs en lien avec le reste de l'équipe.	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, intervenants paramédicaux.	Cotations des objectifs PPA.
1.1.1.2	Besoins en matière de fonctions sensorielles.	2.1.1.1.	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative.	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : orthophonie, psychomotricité...	Médecin	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, Intervenants paramédicaux	Cotations des objectifs PPA.
		2.1.1.3.	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés.	Evaluation du profil sensoriel. Aménagements adéquats (matériel, environnement, repères temporels, etc.). Protocoles de désensibilisation (pressions profondes, etc.). Temps de stimulations sensorielles.	Psychomotriciennes et enseignanteAPA.	Pédiated, Education Nationale, CMP, HDJ et CMPP, intervenants médicaux et paramédicaux.	Nombre de séances par an. Nombre de bilans par an.
		2.3.3.4.	Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées.	En lien avec le profil sensoriel, propositions d'activités visant la réponse aux besoins sensoriels (ex: temps de décharge motrice) mais aussi d'adaptation sociale (ex: mise en place d'un casque antibruit). Activité de motricité fine + cuisine thérapeutique, travaux de groupe + Relaxation, etc...	Educateurs en lien avec les psychomotriciennes.	Pédiated, Education Nationale, CMP, HDJ et CMPP, Intervenants médicaux etparamédicaux.	Cotations des objectifs PPA.

				Accompagnement auprès des familles pour réaliser les démarches d'orientation auprès des établissements médico-sociaux.	Assistante sociale	MDPH, IME, ITEP.	Cotations des objectifs PPA.
		2.3.4.2.	Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs.	Application des protocoles et préconisations issues des profils sensoriels réalisés par les psychomotriciennes.	Educateurs en lien avec les psychomotriciennes.	Pédagogues, Education Nationale, CMP, HDJ et CMPP, intervenants médicaux et paramédicaux.	Cotations des objectifs PPA.
1.1.1.3.	Besoins en matière de douleur.	2.1.1.3.	Prestation des psychologues.	Travail sur l'expression de la douleur (outils tels que le thermomètre de la douleur, le schéma corporel).	Psychologues en lien avec les psychomotriciennes.		Nombre de séances par an. Observation d'une diminution des troubles du comportement en lien avec la douleur.
		2.1.2.1.	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avajistes.	Evaluation du profil sensoriel. Protocoles de désensibilisation. Prévention des risques.	Psychomotriciennes et enseignante APA.		Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an. Nombre de bilans par an.
		2.2.1.2.	Accompagnements pour la communication et la relation avec autrui.	Mise en place d'outils de communication.	Educateurs en lien avec l'orthophoniste.	Orthophonistes	Cotation des objectifs PPA.

1.1.1.4.	Besoins relatifs à la voix, à la parole et à l'appareil bucco-dentaire.	2.1.1.1.	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative.	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : orthophonie, psychomotricité...	Médecin	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, intervenants paramédicaux.	Cotations des objectifs PPA.
		2.1.1.3.	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés.	Evaluation du profil sensoriel Protocoles de désensibilisation Temps de stimulations sensorielles buccales.	Psychomotriciennes en lien avec l'orthophoniste.	Orthophonistes	Nombre de séances par an.
		2.2.1.2.	Accompagnements pour la communication et la relation avec autrui.	Mise en place d'outils de communication.	Educateurs en lien avec l'orthophoniste.	Orthophonistes	Cotation des objectifs PPA.
1.1.1.8.	Besoins en matière de fonctions locomotrices.	2.1.1.1.	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative.	Prescrire les rééducations nécessaires à l'accompagnement des paramédicaux : orthophonie, psychomotricité...	Médecin	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, intervenants paramédicaux.	Cotations des objectifs PPA.
		2.1.1.3.	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés.	Evaluation des habiletés motrices. Soutien et développement des habiletés motrices.	Psychomotriciennes et enseignante APA.		Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an. Nombre de bilans par an.

		2.2.1.1.	Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne.	Guider et adapter les actes de la vie quotidienne. Mettre en place des visuels.	Educateurs et psychomotriciennes.		Cotations des objectifs PPA.
		2.3.3.4.	Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées.	Proposition d'activités adaptées notamment pour le travail de l'orientation (ex: trajet domicile - future école).	Educateur	Education Nationale	Cotations des objectifs PPA.
1.1.1.10.	Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé.	2.1.1.1.	Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative.	Suivre le dossier médical du jeune par des consultations annuelles.	Médecin	Pédiatres, Education Nationale, CMP, HDJ et CMPP, intervenants médicaux et paramédicaux.	Nombre de consultations annuelles.
		2.1.1.3.	Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistés.	Travail sur le bien-être, la conscience corporelle, la détente.	Psychomotriciennes et enseignante APA.		Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an. Nombre de bilans par an.
		2.2.1.2.	Accompagnements pour la communication et la relation avec autrui.	Mise en place d'outils de communication.	Educateurs en lien avec l'orthophoniste.	Orthophonistes	Cotation des objectifs PPA.
		2.2.1.3.	Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.	Apprentissage des consignes de sécurité : effectuer les apprentissages à table (apprentissage théorique) et reprendre les consignes en milieu naturel (généralisation).	Educateurs		Cotations des objectifs PPA.

1.2.	Besoins en matière d'autonomie.						
1.2.1.	Besoins en matière d'autonomie.						
1.2.1.1.	Besoins en lien avec l'entretien personnel.	2.2.1.1.	Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne.	Accompagnement pour la propreté, l'élimination, l'habillage le déshabillage, l'alimentation. Accompagnement pour l'acquisition de la continence, l'hygiène, l'habillage, le déshabillage et l'alimentation.	Educateurs	Orthophonistes.	Cotations des objectifs PPA. Nombre de séances par an. Nombre d'entretiens familles par an.
		2.2.1.1.	Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne.	Travail de conscience corporelle. Travail sur les praxies (d'habillage, etc.).	Psychomotriciennes		Cotations des objectifs PPA. Nombre de séances par an. Nombre d'entretiens familles par an.
1.2.1.2.	Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui.	2.1.1.3.	Prestations des psychologues.	Travail des habiletés sociales en groupe ou en séances individuelles (travail sur le contexte social, le tour de rôle, le regard, l'attention conjointe, théorie de l'esprit), mise en place d'outil de communication alternatif et/ou augmentatif (par exemple, le PECS).	Psychologues	Orthophonistes, AESH, enseignant, intervenants paramédicaux.	Nombre de groupes par an. Nombre de séances par an. Evaluation de l'atteinte des objectifs du PPA.
		2.2.1.2.	Accompagnements pour la communication et la relation avec autrui.	Mise en place d'outils de communication.	Educateur, orthophoniste.	Orthophonistes	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.

		2.2.1.2.	Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui.	<p>Travail de la distance sociale et des espaces interpersonnels.</p> <p>Travail de la posture et la gestuelle en interaction (imitation, mimes, jeux spécifiques, etc.).</p> <p>Travail sur l'attente (jeux de rôle, etc.).</p> <p>Mise en place d'outils de communication : PECS ; tableau C.A.A ; classeur de vie, etc.</p> <p>Développer les interactions par les différents opérant verbaux (Echoïque, mand, tact, etc.).</p>	Ensemble de l'équipe.	Orthophonistes, CMP, HDJ et CMPP, intervenants paramédicaux.	Nombre de groupes par an. Cotation des objectifs PPA.

		2.3.3.1.	Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti.	Sensibilisations, adaptations pour l'inclusion scolaire, travail des habiletés sociales sensibilisations scolaire (adultes/élèves), évaluations des besoins de l'élève en contexte scolaire et co-réflexion avec l'équipe pédagogique pour la mise en place et le suivi des adaptations pour l'inclusion scolaire, travail des habiletés sociales, information et élaboration du projet d'orientation, accompagnement pour les stages (candidature, suivis, bilans, postures professionnelles).	Educateurs et Psychologues dont psychologue chargé d'insertions scolaire.	Orthophonistes, Education Nationale.	Cotations des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
		2.3.4.1.	Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage.	Travail du lien parent/enfant et travail sur la fratrie en VAD.	Educateurs et psychologues dont psychologue chargé d'insertions scolaire.	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, intervenants paramédicaux.	Cotations des objectifs PPA. Nombre de séances par an. Nombre d'entretiens familles par an.

		2.3.4.2.	Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs.	Groupes au SESSAD (thérapeutiques, d'habiletés sociales, etc.), observations et interventions durant les temps de récréation (par exemple pour apprendre à l'enfant à jouer avec ses camarades). Diffusion des informations au réseau partenaires.	Educateurs et Psychologues dont psychologue chargé d'insertion.	Orthophonistes CMP, HDJ et CMPP, intervenants paramédicaux.	Cotations des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
1.2.1.3.	Besoins pour la mobilité.	2.2.1.3.	Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.	Travail de repérage dans l'espace-temps (parcours moteurs, emploi du temps visuel, jeux de repérage dans l'espace, etc.).	Psychomotriciennes et enseignante APA.	CMP, HDJ et CMPP, intervenants paramédicaux.	Cotations des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
		2.3.3.4.	Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées.	Activité de motricité fine. Proposition d'activités adaptées en individuel et en groupe (activités manuelles, jeux de société, etc.) avec structurations des activités proposées (TEACCH). Enseignement dans l'environnement nature (boulangerie, parc etc....).	Educateurs et psychomotriciennes.	CMP, HDJ et CMPP, intervenants paramédicaux.	Cotations des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
		2.3.4.3.	Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements.	Activité de motricité globale. Travail sur l'autonomie des déplacements en transports en commun ; sur l'autonomie des déplacements piétons ; apprentissage du vélo, trottinette, roller, etc.	Educateurs et psychomotriciennes.	CMP, HDJ et CMPP, intervenants paramédicaux.	Cotations des objectifs PPA. Nombre de séances par an.

1.2.1.4.	Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.	2.1.1.3.	Prestation des psychologues.	Travail des habilités sociales en groupe et séance individuelle, guidance parentale, mise en place d'outil de structuration visio-spatiale, travail sur la flexibilité mentale (par ex : apprendre à gérer les imprévus). Développer l'autodétermination.	Psychologues	Education Nationale, intervenants médicaux et paramédicaux.	Nombre de groupes par an. Nombre de séances par an. Evaluation de l'atteinte des objectifs du PPA.
		2.2.1.3.	Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité.	Apprentissage des consignes de sécurité : à table et dans l'environnement naturel.	Educateurs	Education Nationale	Cotations des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
1.2.1.5.	Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne.	2.1.1.1.	Prestation des psychologues.	Approche développementale et clinique de l'autonomie (déterminer les compétences manquantes, les développer).	Psychologues en lien avec les éducateurs et les psychomotriciennes.	Education Nationale, intervenants médicaux et paramédicaux.	Evaluation de l'atteinte des objectifs du PPA. Nombre de séances par an.
1.3.	Besoins pour la participation sociale.						
1.3.1.	Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté ;						

1.3.1.1 ;	Besoins pour accéder aux droits et à la citoyenneté.	2.3.1.1.	Accompagnements à l'expression du projet personnalisé.	Aide à l'explicitation des besoins.	Toute l'équipe	Education Nationale, CMP, HDJ et CMPP, intervenants médicaux et paramédicaux.	Nombre d'entretiens par an.
		2.3.1.2.	Accompagnements à l'exercice des droits et des libertés.	Accompagnement dans les démarches administratives.	Educateurs et assistante sociale.	Assistante sociale de la ville ou du CMP.	Nombre d'entretiens par an.
1.3.2.	Besoins pour vivre dans un logement et accomplir les activités domestiques.						
1.3.2.1.	Besoins pour vivre dans un logement.	2.3.2.1.	Accompagnements pour vivre dans un logement.	Accompagnement dans les démarches administratives.	Educateurs en lien avec assistante sociale	Assistante sociale de la ville ou du CMP.	Nombre d'entretiens par an.
1.3.2.2.	Besoins pour accomplir les activités domestiques.	2.3.2.2.	Accompagnements pour accomplir les activités domestiques.	Apprentissage des tâches domestiques.	Educateurs en lien avec l'assistante sociale.	Assistante sociale de la ville ou du CMP.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
		2.3.2.2.	Accompagnements pour accomplir les activités domestiques.	Travail sur les praxies du quotidien. Travail de repérage spatio-temporel (parcours moteurs, réalisation de plans, etc.). Rééducation musculaire (poids lestés, etc.).	Psychomotriciennes et enseignante APA.	Assistante sociale de la ville ou du CMP.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
1.3.3.	Besoins pour l'insertion sociale et professionnelle et pour exercer ses rôles sociaux.						

1.3.3.1.	Besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante.	2.1.1.3.	Prestation des psychologues.	Travail de médiation entre l'Education Nationale et les parents, collaboration avec l'équipe pédagogique (conseils et mise en place d'outils, travail de sensibilisation), rencontre avec le pôle handicap des universités et des établissements scolaires, spécialisés (IME, ESAT) et adaptés.	Psychologues	Education Nationale, Etablissements spécialisés et adaptés.	Nombre de rencontres par an. Nombre de visites par an.
		2.2.1.2.	Accompagnements pour la communication et la relation avec autrui.	Mise en place d'outils de communication : PECS / Makaton / LSF.	Educateurs et psychologues en lien avec l'orthophoniste.	Education Nationale	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
		2.3.3.1.	Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiants ou d'apprentis.	Aménagement de l'espace (TEACCH) et du temps (emploi du temps visuel). Adaptation des apprentissages, propositions et d'accompagnements pour l'utilisation de matériel adapté. Evaluer les besoins de l'élève en classe et au sein de son établissement scolaire. En lien avec l'équipe pédagogique, mise en place des aménagements nécessaires et suivis.	Educateurs, psychologues dont chargé d'insertion scolaire et psychomotriciennes	Education Nationale	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.

		2.3.3.1.	Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti.	Travail sur la posture d'élève. Travail de régulation tonico-émotionnelle (relaxation, etc.). Travail sur les fonctions exécutives (jeux de société, etc.).	Psychomotriciennes	Education Nationale	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
1.3.3.2.	Besoins en lien avec le travail et l'emploi.	2.1.1.3.	Prestation des psychologues.	Travail de sensibilisation auprès des personnes présentes (les collègues, les encadrants notamment) sur le lieu de travail ou de stage.	Psychologues	Education Nationale, entreprises, France Travail, CIO spécialisé, mission locale, assistante sociale.	Nombre de sensibilisations par an.
		2.3.3.2.	Accompagnements pour préparer saviie professionnelle.	Evaluer les besoins du jeune et les aménagements nécessaires à son inclusion professionnelle. Travail sur l'organisation spatio-temporelle (parcours moteurs, réalisation de plans, etc.). Travail sur la planification des tâches (emploi du temps visuel, etc.).	Educateurs, psychologue chargé d'insertion scolaire.	Education Nationale, entreprises adaptées, spécialisées ou en milieu ordinaire	Cotations des objectifs PPA. Nombre de visites par an. Nombre de séances par an.

		2.3.3.2.	Accompagnements pour préparer saviie professionnelle.	Evaluer les besoins du jeune et les aménagements nécessaires à son inclusion professionnelle. Travail sur l'organisation spatio-temporelle (parcours moteurs, réalisation de plans, etc.). Travail sur la planification des tâches (emploi du temps visuel, etc.).	Psychomotri- ciennes, enseignante APA, psychologue chargé d'insertion scolaire.	Education Nationale, entreprises adaptées, spécialisées ou en milieu ordinaire.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
		2.3.3.3.	Accompagnements pour mener sa vie professionnelle.	Mise en situation, écriture de CV et lettre de motivation, travail en séance individuelle sur la posture professionnelle en stage, accompagnement projet professionnel.	Educateurs, psychologue chargé d'insertion scolaire.	Education Nationale, entreprises, France Travail ; CIO spécialisé, mission locale, assistante sociale.	Cotations des objectifs PPA. Nombre de visites par an. Nombre de séances par an.
1.3.3.3.	Besoins transversaux en matière d'apprentissage.	2.1.1.3.	Prestation des psychologues.	Travail sur les troubles des apprentissages (remédiation cognitive). Gestion du stress et des émotions. Développer les prérequis aux apprentissages (discrimination visuelle, compétences d'imitation, développer les opérants verbaux). Aménagement de l'environnement.	Psychologues	Education Nationale, ergothérapeutes, orthophonistes.	Evaluation de l'atteinte des objectifs du PPA. Nombre de séances par an.

		2.3.3.1.	Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti.	Travail sur l'imitation (mimes, etc.). Travail sur les fonctions exécutives (attention, inhibition, etc.). Travail de manipulation des outils (jeux de faire-semblant, jeux de manipulation, jeux de raquettes, etc.).	Psychomotriciennes et enseignante APA	Education Nationale, ergothérapeutes et orthophonistes.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
		2.3.3.2.	Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti	Accompagnement aux démarches administratives pour les demandes d'orientation (AESH, transports, changements de niveau, etc.).	Assistante de service social	MDPH et établissements médico-sociaux.	
		2.3.3.4.	Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées.	Apprentissages élémentaires (prérequis cognitifs, de communication et de motricité).	Educateurs, psychologues et psychomotriciennes	Education Nationale	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
1.3.3.4.	Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle.	2.1.1.3.	Prestation des psychologues.	Soutien à la parentalité (guidance parentale, café rencontre, VAD, etc.), accompagnement des jeunes à la vie intime et affective, psychoéducation.	Psychologues	Professionnels et associations spécialisées	Evaluation de l'atteinte des objectifs du PPA. Nombre de séances par an. Nombre d'entretiens familles par an.

		2.3.3.5.	Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle.	Instaurer et entretenir des relations familiales avec les membres de la famille nucléaire. Accompagnement à la puberté.	Educateurs, psychologue et médecin.	CMP, HDJ et CMPP.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an. Nombre d'entretiens familles par an.
		2.3.3.5.	Rôle de soutien : auprès des parents, au besoin dans l'exercice de leur parentalité.	Informers les parents, les écouter, les orienter. Mettre en place un espace d'échanges collectif.		Assistante de service social, psychologue REAPPY, services de médiation et association d'aide à domicile.	Nombre d'entretiens familles par an. Nombre de séances collectives par an.
		2.3.3.5.	Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle	Travail sur la place dans la famille (tableaux de règles, etc.). Travail sur la question de l'intimité.	Psychomotriciennes	CMP, HDJ et CMPP.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
1.3.3.5.	Besoins pour apprendre à être pair-aidant.	2.3.3.6.	Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair-aidance.	Groupe de paroles, groupe fratrie, Café parents.	Educateurs, psychologues, assistante sociale et médecin.	CMP, HDJ et CMPP.	Questionnaire de satisfaction. Nombre de séances par an. Cotation des objectifs PPA.
1.3.4.	Besoins pour participer à la vie sociale et se déplacer avec un moyen de transport.						
1.3.4.1.	Besoins pour participer à la vie sociale.	2.1.1.3.	Prestation des psychologues.	Développer la compréhension et l'application des règles de vie, avoir une posture d'élève ou d'apprenant. Développer des compétences socialement adaptées à la vie en communauté.	Psychologues	Education Nationale, centres de loisirs et associations sportives.	Evaluation de l'atteinte des objectifs du PPA. Nombre de séances par an.

		2.3.3.4.	Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées.	Accompagnement auprès des familles pour réaliser les démarches d'orientation auprès des établissements médico-sociaux.	Assistante sociale	MDPH, IME et ITEP.	
		2.3.4.1.	Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage.	Apprentissage des habilités sociales.	Educateurs	CMP, HDJ et CMPP.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
		2.3.4.2.	Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs.	Apprendre à jouer. Mise en place de sortie information et accompagnement des familles vers structures de loisirs.	Educateurs et psychologue chargé d'insertion scolaire.	CMP, HDJ et CMPP.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
		2.3.4.2.	Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs.	Demande de financement pour des séjours.	Assistante de service social	Centre de séjour adapté	
		2.3.4.2.	Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs.	Travail sur le relationnel et les interactions (jeu de rôle, jeu de contact oculaire, etc.).	Psychomotriciennes et enseignante APA	CMP, HDJ et CMPP et centres de loisirs.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.

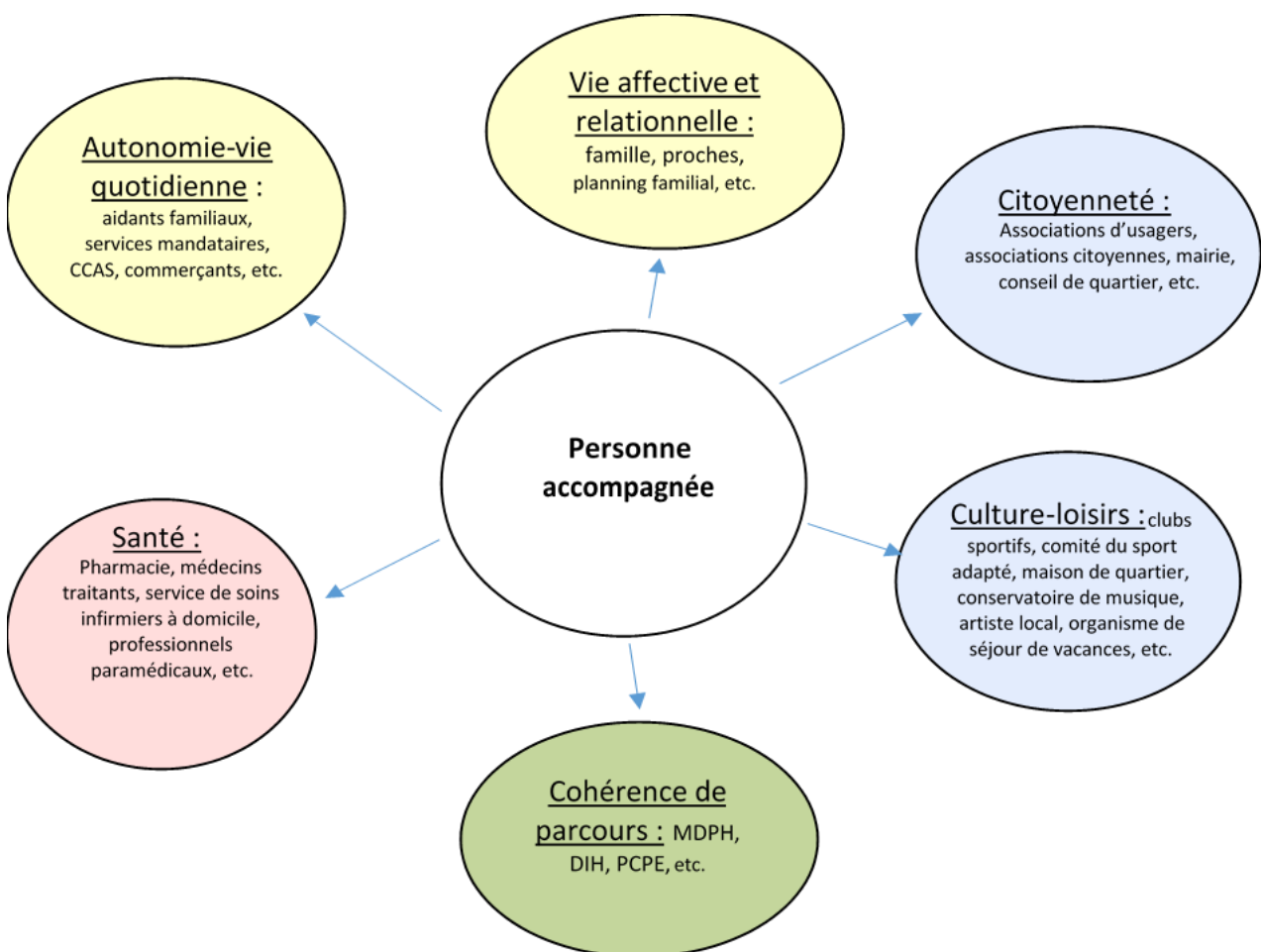
1.3.4.2.	Besoins pour se déplacer avec un moyen de transport.	2.3.4.3.	Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements.	Accompagnements physique dans les transports en communs.	Educateurs	CMP, HDJ et CMPP.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
		2.3.4.3.	Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements.	Travail sur l'organisation spatio-temporelle (parcours moteurs, réalisation de plans, exercices de représentation mentale de l'espace, etc.). Travail sur la planification des tâches.	Psychomotriciennes et enseignante APA	CMP, HDJ et CMPP.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.
		2.3.5.1.	Accompagnements pour l'ouverture des droits.	Constitution du Dossier MDPH, entretiens.	Assistante sociale	CMP, HDJ, CMPP et MDPH.	Nombre d'entretiens par an. Nombre de dossiers réalisés par an.
1.3.5.	Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique.						
1.3.5.1.	Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique.	2.3.5.1.	Accompagnements pour l'ouverture des droits.	Constitution du Dossier MDPH, entretiens.	Assistantedesociale	CMP, HDJ et CMPP.	Nombre d'entretiens par an. Nombre de dossiers réalisés par an.
		2.3.5.2.	Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources.	Apprendre la gestion d'un budget, la notion d'argent.	Educateurs SESSAD	CMP, HDJ et CMPP.	Cotation des objectifs PPA. Nombre de séances par an.

5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

Les professionnels du SESSAD TSA SUD cultivent le travail en réseau et incluent les partenaires dans leurs actions. Cette posture est indispensable pour permettre un accompagnement global et la meilleure inclusion dans le tissu social.

Ainsi, afin de remplir leurs missions et de répondre aux besoins des jeunes, des partenariats incontournables sont mis en place dans les différents domaines :

- Handicap et Social : MDPH, Département.
- Scolaire et extra-scolaire : écoles et éducation nationale en général, les Mairies.
- Santé : CAMPS, CMPP (Centre Médico Pédico Pédagogique), Hôpitaux de jour, médecins généralistes et spécialistes, Centres Hospitaliers, Associations spécialisées, Bulle d'air, DIPEA (Dispositif d'Intervention Précoce En Autisme).
- Loisirs : Clubs sportifs et culturels, ...
- Orientations : Collèges, Lycées, Centre d'orientations, IME
- Insertion professionnelle : France Travail,, AGEFIPH, FIPHFP, dispositif Atouts pour Tous, Entreprises.



6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet de service, selon la loi 2002-2, est actualisé tous les 5 ans afin d'être au plus près des évolutions du public accompagné et des politiques publiques.

Le SESSAD TSA Sud, à l'image de l'Association APAJH Yvelines, intègre dans sa pratique quotidienne la démarche d'amélioration continue, notamment par le biais de temps de réflexion et questionnement en équipe. Dans le cadre de l'Evaluation de la Qualité des Etablissements et Service sociaux et médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé, une auto-évaluation quinquennale permet de réévaluer les missions et les prestations proposées. Un suivi qualité est assuré semestriellement par la Directrice Qualité et Prévention de l'Association.

Un questionnaire de satisfaction est remis tous les ans aux familles qui le remplissent avec leur enfant selon son âge, afin de recueillir leurs attentes et propositions pour un meilleur accompagnement.

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

Les modalités d'admission font l'objet de procédures écrites connues par tous les professionnels du SESSAD TSA SUD. Le Service est réservé aux assurés sociaux immatriculés dans une Caisse d'Assurance Maladie, à l'exclusion des bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat. Sollicitée par la famille ou par les institutions, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées des Yvelines (CDAPH¹⁵), instance compétente au sein de la MDPH 78¹⁶ pour les décisions d'attributions des prestations, notifie l'orientation vers le SESSAD.

Suite à la sortie des enfants d'UEMA en 2023, le SESSAD TSA SUD a pris en charge les accompagnements de ces enfants. Leur admission dans un service ou une structure adaptée(e) n'ayant pas été possible, ces enfants ont été admis de droit : UEMA rattachée au SESSAD APIDAY TSLA TSA.

L'admission (Annexe 1 : Logigramme d'admission au sein du Pôle SESSAD)

A réception de la notification :

1. Le dossier reçu de la CDAPH est enregistré administrativement par la secrétaire/Cheffe de service dans un tableau de bord tenu par date chronologique des notifications. En parallèle, nous suivons les notifications indiquées sur le logiciel Viatrajectoire¹⁷, que nous mettons régulièrement à jour.
2. Le service envoie systématiquement un courrier (électronique ou postal) à la famille pour attester de la bonne réception de la notification et, quand c'est nécessaire, pour demander des pièces complémentaires utiles à l'instruction du dossier par le médecin. L'inscription du dossier sur liste d'attente est validée par le médecin. Le livret d'accueil avec le Règlement de Fonctionnement, la Charte des Droits et Libertés de la Personne accueillie, les 10 Droits de l'Enfant et le Document lié au Traitement et Protection des Données Personnelles sont envoyés à la famille.

Lorsque les familles sollicitent aides et conseils, sans perspective de place immédiate, la Cheffe de service ou l'assistant de service social peut conseiller des professionnels libéraux pour l'accompagnement de l'enfant/jeune.

Lorsque le domicile du jeune se situe en dehors du secteur géographique d'intervention du SESSAD (plus de 30 min de trajet depuis Voisins-le-Bretonneux) ou que le SESSAD sollicité, selon le médecin (ou en l'absence de médecin, la Direction), ne correspond pas aux besoins du jeune, un courrier de refus est envoyé à la famille ainsi qu'au PAT¹⁸ concerné.

¹⁵ CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

¹⁶ MDPH78 : %Maison Départementale pour les Personnes Handicapées des Yvelines

¹⁷ Via Trajectoire : Service public national d'orientation en établissement ou service médico-social

¹⁸ PAT : Pôle Autonomie Territorial

3. Si une place est disponible dans l'effectif, un premier contact avec la cheffe de service permettra notamment :

- D'échanger sur la situation de l'enfant et ses besoins,
- De présenter le SESSAD TSA SUD et le fonctionnement du service,
- D'organiser une consultation médicale avec le médecin du SESSAD (si présence d'un médecin).

4. Si le SESSAD TSA SUD est en adéquation avec les attentes et besoins de l'enfant/jeune, un rendez-vous de pré-admission est proposé aux parents avec la cheffe de service qui permettra notamment une présentation plus précise du fonctionnement service et de l'équipe et des possibilités d'accompagnements.

Lors de ce rendez-vous, la Cheffe de service remet aux parents les documents suivants :

- Le Projet de service,
- Le projet associatif APAJH Yvelines et une proposition d'adhésion à l'organisme gestionnaire,
- La documentation concernant la désignation de la Personne qualifiée sur le département,
- L'Autorisation parentale,
- Le Droit à l'image,
- La Fiche de renseignements,
- Le Traitement et protection des données personnelles que la famille devra rapporter signé,
- Une Fiche sanitaire,
- Le Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC).

5. Si la famille ne souhaite pas l'admission de l'enfant/jeune au sein du SESSAD TSA SUD, il leur sera demandé un courrier de refus. Dans ce cas, la MDPH sera avertie par le service et par courrier de la décision parentale et cette information sera aussi reportée sur Via Trajectoire.

6. Si le service est en adéquation avec les besoins de l'enfant/jeune, après un délai de réflexion pour la famille, un rendez-vous est proposé à l'enfant/jeune et sa famille pour signer le premier DIPEC (Document Individuel de Prise en Charge).

Lors de ce rendez-vous d'admission, les deux parents et l'enfant doivent être présents lorsque cela est possible. La cheffe de service reprend avec la famille, l'ensemble des documents et informations demandés et s'assure de leur pleine compréhension. Le DIPEC est intégralement relu et explicité, puis signé. Une visite du service peut être réalisée afin que l'enfant/jeune et sa famille aient une meilleure vision des locaux et des éventuelles activités de groupe qui pourront lui être proposées dans les locaux du SESSAD, dans le cadre de son accompagnement et en relation avec ses besoins et attentes.

7. Les 1ères étapes de la prise en charge au SESSAD sont :

- Un entretien avec un/une psychologue et l'assistante de service social orienté sur l'environnement familial,
- Une visite à domicile réalisée par l'éducatrice spécialisée pour cibler précisément les besoins et recueillir des informations éducatives plus précises. Dans ce cadre, divers outils d'évaluation peuvent être mobilisés,
- Une phase d'observations et de réalisation de bilans complémentaires par les professionnels du SESSAD TSA SUD est programmée,
- Un lien est fait parallèlement avec l'établissement scolaire de l'enfant/jeune et les libéraux en convention si le tableau des effectifs n'est pas complet.

8. Le premier Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est élaboré par l'équipe interdisciplinaire du SESSAD TSA SUD en concertation avec l'enfant/jeune et sa famille, au plus tard six mois après l'admission.

La Direction ou la Cheffe de service peut être sollicitée par des familles sans notification de la MDPH. Une visite du service peut être organisée si ces familles le souhaitent, leur permettant ainsi d'obtenir des réponses à leurs interrogations quant aux accompagnements proposés.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Chaque enfant/jeune bénéficie d'un **Projet Personnalisé d'Accompagnement** (PPA) qui s'organise autour d'un projet global. Celui-ci aborde les différents domaines de compétences visés : la motricité et la sensorialité, le langage et la communication, le comportement et la socialisation, la cognition, l'autonomie, la connaissance de soi et des autres. Le PPA est révisé à minima annuellement avec l'élaboration et la signature d'avenant au DIPEC. Il est complété selon les besoins du jeune identifiés et travaillés successivement avec les professionnels compétents. C'est le médecin et la cheffe de service qui coordonne les interventions et les actions menées par les différents professionnels de l'équipe.

Durant les six premiers mois suivant l'admission au sein du SESSAD TSA SUD, les professionnels organisent des temps d'observations à l'école et au domicile, rencontrent les parents et les partenaires et réalisent des évaluations lorsque l'enfant/jeune est sous cette forme de coopération. Différents outils sont utilisés. En particulier, le/la psychologue conduit systématiquement un entretien semi-structuré avec des outils d'évaluation (type Vineland 2 : Échelles de comportement adaptatif de Vineland - 2nde édition, De 1 à 90 ans : Test de référence pour évaluer le niveau d'autonomie et d'adaptation à tous les âges). Il/Elle peut également proposer un entretien d'anamnèse (ensemble des informations relatives au patient, à son entourage et à sa douleur qui donnent la possibilité de reconstruire l'histoire de son problème). D'autres tests normés sont utilisés selon les profils des enfants/jeunes et selon les formations des professionnels. L'ensemble des évaluations, observations et recueil des attentes parentales portent sur les domaines de compétences cités plus haut.

A l'issue de la période d'observations et d'évaluation, un premier PPA est rédigé en équipe pluridisciplinaire. Il est alors présenté par la cheffe de service, en présence si besoin d'un professionnel qui suit l'enfant, de la famille qui le valide ou demande d'y apporter des modifications qui sont alors prises en compte, pour le présent projet ou pour un projet ultérieur.

De ce PPA découlent des accompagnements :

- Un suivi et une rééducation dans les domaines suivants :
- Psychomotricité,
- Orthophonie, (en libéral suite à la vacance actuelle de poste au sein du SESSAD TSA SUD)
- Un accompagnement de l'enfant et de ses parents sur le plan psychologique,
- Un accompagnement éducatif autour de la question du handicap et des projets qui en découlent par un éducateur spécialisé
- Un accompagnement en sport adapté, par une Educatrice Activité Physique Adaptée.

L'accompagnement d'un jeune au sein du service n'induit pas nécessairement un accompagnement hebdomadaire par tous les professionnels. L'organisation des accompagnements est effectuée en fonction des besoins propres à chaque enfant et sur un rythme variable. Des accompagnements en groupe thérapeutique et/ou éducatif sont proposés à l'enfant/jeune et à sa famille. Ces groupes font partie intégrante de la prise en charge par le service et peuvent se réaliser dans les locaux du SESSAD ou en extérieur.

Un accompagnement des familles est également proposé par l'assistante de service social du Service. En effet, l'aide aux aidants fait partie des missions du SESSAD TSA SUD. Pour ce faire, seront proposées des réunions à thème lors de cafés des parents et un soutien régulier auprès des familles.

Les familles ont parfois besoin d'un étayage plus important ; l'équipe peut être alors amenée à proposer aide et conseil, soutien ou visite à domicile. L'alliance se met en place grâce à la volonté de transparence de l'équipe dans ces échanges, dans une recherche permanente du dialogue et d'implication des familles.

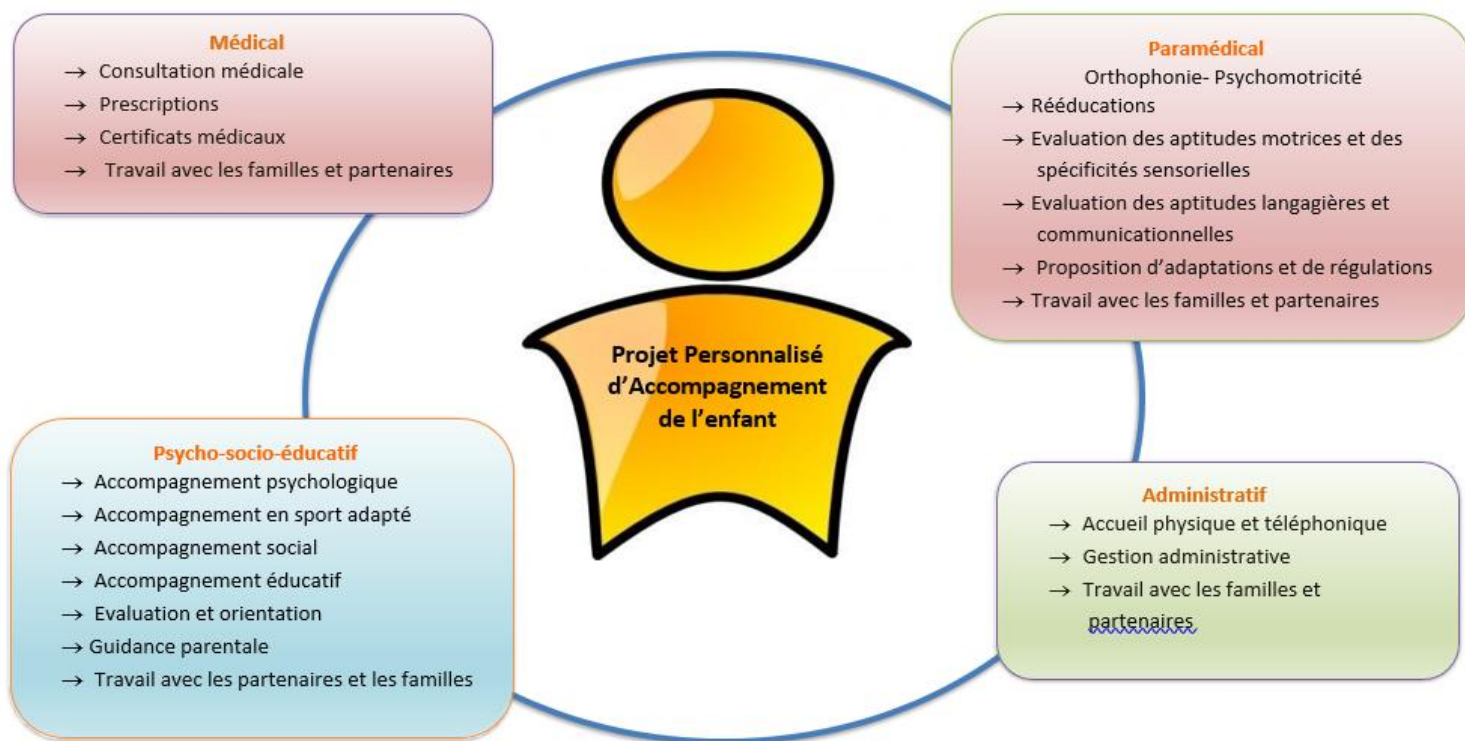
La Cheffe de service est garante du projet du jeune.

En amont de la réunion de projet, une consultation avec le médecin du service (si présent) est organisée. Le psychologue ou le chef de service prennent contact avec la famille, en parallèle l'éducatrice spécialisée échange avec l'enfant/jeune afin de recueillir ses besoins et attentes. Ce projet est co-construit avec la famille et le jeune et réévalué à tout le moins annuellement. L'adhésion à ce projet par la famille ainsi que par l'enfant/jeune, en fonction de son âge et de sa maturité, sont indispensables.

Tous les professionnels sont soumis au secret professionnel. Les professionnels ne partagent que ce qui est nécessaire à un accompagnement de qualité du jeune. Lorsque le niveau de compréhension de l'enfant/jeune le permet, son accord est sollicité.

Le dossier du jeune est instruit dans un logiciel de Dossier Unique Informatisé avec des accès sécurisés et spécifiques à chaque métier.

Le jeune et ses responsables légaux peuvent, après avoir fait une demande écrite à la Direction, être autorisés à consulter le dossier sur place et accompagnés par un professionnel.



3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Les accompagnements par le SESSAD TSA SUD sont intensifs puisqu'en moyenne cinq accompagnements par semaine sont assurés pour chaque jeune admis.

Toutefois, et malgré cet accompagnement conséquent, tous les objectifs ne peuvent pas être travaillés concomitamment. En effet, des priorités sont définies dans les interventions selon les besoins du jeune, sa fatigabilité ou d'autres contraintes internes et externes.

L'équipe recherche l'adhésion de l'enfant/jeune et de sa famille, prend en compte ses éventuels refus (actifs ou passifs), sa possible lassitude ou son manque d'investissement. Dans ce cas, elle aménage les soins en conséquence. Néanmoins, certains soins prescrits par le médecin du service constituent une obligation à laquelle le jeune et sa famille doivent adhérer. En cas de frein, les professionnels mettent tout en œuvre pour convaincre le jeune et sa famille de l'importance de ces soins pour les progrès attendus.

Les interventions et prises en charge peuvent avoir lieu au SESSAD, à l'école, au domicile ou tout autre lieu de vie de l'enfant (cantine, temps périscolaires, ...). Elles peuvent être individuelles ou en groupe.

Les axes de travail et objectifs peuvent être communs, ce qui peut amener plusieurs rééducateurs à animer un même groupe afin de travailler par exemple, le langage, les apprentissages, la socialisation et la confiance en soi pour plusieurs enfants

Le service propose également des temps de sorties en groupe dans un contexte plus ludique sur certains congés scolaires. Ces temps permettent aussi d'observer le jeune dans ses interactions avec d'autres jeunes ainsi que son appétence pour de nouvelles activités.

Des sensibilisations sur la pathologie TSA peuvent pareillement être proposées à l'école, à destination des enseignants, des professionnels du périscolaire et/ou des jeunes de la classe ou de l'école. Celles-ci se font avec l'accord de la famille et du jeune concerné, s'il est en mesure de pouvoir l'énoncer. Ces interventions sont sources d'échanges. Elles contribuent à une meilleure compréhension du jeune, de son profil en lien avec le trouble du spectre autistique. Pouvoir expliciter les manifestations permet une meilleure compréhension et acceptation de la différence, des mesures d'adaptation nécessaires, mais aussi parfois d'apaiser ou fluidifier les relations entre les différents intervenants.

L'expression des troubles du spectre de l'autisme est large et de ce fait certains jeunes ont des besoins ciblés, sans accompagnement éducatif. Le SESSAD TSA SUD propose à ces jeunes, essentiellement collégiens et lycéens, un accompagnement moins intensif, réalisé par une éducatrice en sport adapté et une psychologue – chargée d'insertion scolaire et sociale, en plus d'un suivi psychologique.

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

Annexe 2 : Logigramme de sortie du Pôle SESSAD

Plusieurs situations peuvent motiver l'arrêt du suivi par le service :

- L'orientation vers un autre établissement ou service s'avère nécessaire, le SESSAD TSA SUD ne répondant plus aux besoins de l'enfant/jeune. Dans ce cas, le SESSAD TSA SUD propose d'accompagner la famille dans ce nouveau projet,
- L'impossibilité à poursuivre tous les accompagnements : soit les besoins de l'enfant/jeune sont moins importants (constat qui sera alors validé par le médecin du SESSAD TSA SUD, en accord avec la famille), soit les modalités de vie de l'enfant/jeune ont changé (changement d'école se situant hors périmètre d'intervention, nouvelle prise en charge conséquente par un service médical, etc.),
- Un désaccord important apparaît entre la famille et l'établissement concernant les prestations ou le cadre dans lequel elles sont délivrées,
- Le déménagement de la famille,
- La demande de la famille a évolué.

A la suite d'un point fait en équipe, un rendez-vous avec la Direction est proposé à la famille pour faire un bilan concernant le parcours de l'enfant et formaliser la sortie. Quel que soit le motif de la sortie de l'enfant du service, l'accord de la famille est toujours recherché.

Une fiche de sortie est signée par les parents de l'enfant/jeune et transmise à la MDPH le plus rapidement possible. Le logiciel Via Trajectoire de la MDPH est instruit en temps réel.

L'assistante sociale et la Cheffe de service gardent un lien téléphonique avec le jeune (et ses proches) durant les trois années qui suivent sa sortie, pour tout renseignement et aide. Après la sortie de l'enfant et dans certaines situations complexes, les professionnels selon leur disponibilité peuvent intervenir auprès d'un partenaire pour une sensibilisation.

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En application de l'article 10 de la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 et de l'article L.311-6 du CASF, le SESSAD propose en termes d'expression et de participation des usagers et leurs responsables légaux (structure d'accompagnement d'enfant de moins de 11 ans) la forme d'un groupe d'expression réunissant des représentants de parents, l'Association APAJH Yvelines et des professionnels. La Direction organise deux à trois groupes d'expression par an. Cette instance permet de recueillir l'avis des participants et de faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement du service : organisation interne, vie quotidienne, activités, animation socioculturelle, services thérapeutiques, projets de travaux et d'équipements, budget alloué par les autorités de tarification, affectation des locaux collectifs et leur entretien.

L'équipe du SESSAD TSA Sud s'attache à entretenir des relations de confiance avec l'entourage des jeunes accueillis. Ce travail avec les familles nécessite la clarté sur les missions et les compétences de chacun. Le règlement de fonctionnement et le Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) précisent les rapports entre les familles et le service. Ces documents réglementaires engagent les deux parties dès l'admission.

Une réunion de parents est organisée tous les ans en début d'année scolaire afin de présenter l'année à venir (projets, groupes, temps forts) ou sur une thématique ciblée. Un temps de rencontre individualisé entre le jeune, ses proches et les professionnels est organisé tous les (« rencontre parents – professionnels »).

Des temps festifs sont proposés régulièrement afin de favoriser les échanges.

L'APAJH Yvelines met également à disposition sur son site internet des informations plus généralistes sur les droits des personnes et leurs aidants.

En cas de désaccord entre la famille et le service, la famille est informée qu'elle peut avoir recours à une médiation interne à l'Association mais aussi, si cela s'avère nécessaire, à la personne qualifiée du département dans le collège des personnes handicapées (arrêté ARS22, décret d'application du 14 novembre 2003 n°2003-1094 affiché à l'entrée du service) afin d'engager une médiation et une conciliation du litige. La liste des personnes qualifiées est indiquée un document remis lors de l'admission.

6. LA GARANTIE DES DROITS

Les jeunes ainsi que leurs parents ou représentants légaux sont systématiquement associés au PPA et ses actualisations. Une consultation médicale est organisée avant la révision du projet. De même, des temps de rencontres parents – psychologue sont réguliers (une fois tous les deux mois au minimum).

Un registre de recueils d'évènements indésirables est tenu, et un classeur « suggestions – plaintes et réclamations » est mis à disposition de tous les acteurs dans la salle d'attente du service.

Le règlement de fonctionnement réactualisé en octobre 2024 est revu régulièrement en fonction de la réglementation en vigueur. Il est diffusé aux enfants, familles et professionnels du service. Il est également affiché dans le service et disponible sur le site Internet de l'Association.

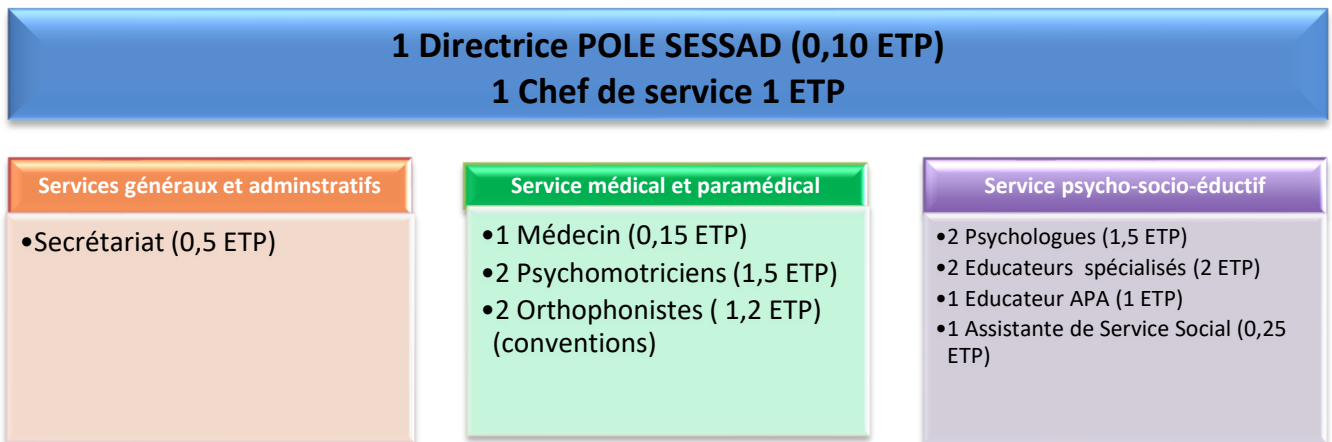
Les professionnels sont sensibilisés aux droits des personnes accompagnées par le biais de formations ou groupes de travail, la participation aux Conférences APAJH Yvelines, la possibilité de saisine de l'Instance associative de réflexion sur la Bienveillance, et de rappels réguliers aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'HAS.

4ème Partie : PILOTAGE FONCTIONS SUPPORT

1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme



1.1.2 Tableau fonctionnel des services

POSTE	Missions
<i>DIRECTION</i>	
Directrice	La Directrice du Pôle SESSAD (poste ventilé sur les SESSAD) veille à l'efficacité du projet du service dans le respect de la commande publique et du projet associatif. Elle rend compte de ses actions à la Direction Générale.
Cheffe de Service	La cheffe de service manage et coordonne le personnel qu'elle a sous sa responsabilité. Elle participe à la conception, à la mise en œuvre et au développement des actions éducatives, sociales, pédagogiques et thérapeutiques des personnes accompagnées. Elle apporte son soutien dans l'élaboration et la construction du projet d'orientation. Dans le cadre du projet du service, elle s'assure de la mise en œuvre des projets personnalisés. Elle rend compte régulièrement à la Directrice et collabore sur les projets institutionnels et associatifs, en lien avec la démarche qualité, la gestion et la prévention des risques ainsi que l'animation du partenariat. Elle est force de proposition dans

	la vie et le développement du service.
<i>ADMINISTRATIF</i>	
Secrétaire	La secrétaire assiste la Direction et la chef de service dans les tâches administratives, et gère l'accueil téléphonique et physique des enfants/jeunes et de leurs familles. Effectue le lien entre les professionnels, la Direction, la chef de service et les différents partenaires du service (siège, écoles, familles, taxis, MDPH, CPAM, etc.).
<i>PARA-MEDICAL</i>	
Psychomotricien(ne)	Le psychomotricien travaille avec l'enfant/jeune afin de l'aider à développer ses compétences dans différents domaines : la motricité globale, la motricité fine, les notions spatio-temporelles, la latéralité, le tonus, l'équilibre, la coordination oculomotrice et oculo-manuelle et le schéma corporel. Une attention particulière est portée au traitement sensoriel et aux adaptations. Les séances de psychomotricité peuvent se faire en individuel ou en groupe (de motricité ou sensoriel).
Orthophoniste	<p>L'orthophoniste intervient sur prescription médicale afin de favoriser la communication. Cette dernière englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et l'expression du langage oral et écrit, et l'accès aux apprentissages, en adaptant les moyens selon les possibilités et les besoins de chacun.</p> <p>Les orthophonistes amènent l'enfant, suivant ses possibilités, à un niveau optimal de communication. Cette communication englobe toutes les fonctions associées à la compréhension et l'expression du langage oral, écrit ou alternatif (par l'image).</p> <p>Les orthophonistes organisent leurs interventions autour de plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - stimulation de la communication orale et l'accès au langage écrit; - mise en place d'une communication alternative lorsque le langage oral n'est pas fonctionnel ; - motricité bucco-faciale, l'articulation, la déglutition.
<i>PSYCHO-EDUCATIF</i>	
Psychologue	Le psychologue est à l'écoute des demandes d'aide et de soutien des enfants, de leurs parents et des professionnels dans l'exercice de leur fonction. Il accompagne le développement des compétences sociales, comportementales et cognitives des jeunes, propose de la guidance parentale, des entretiens de suivi et soutien aux familles, réalise des évaluations régulières pour mesurer leur évolution et adapter les suivis en conséquence. Les interventions sont sur tous les lieux de vie de l'enfant et au SESSAD. L'accompagnement peut se faire en individuel ou en groupe

<p>Educateur spécialisé ou moniteur éducateur</p>	<p>L'éducateur accompagne le développement des enfants/jeunes, propose de la guidance parentale. A l'école, il propose des adaptations aux enseignants et AESH, assure des accompagnements en ciblant des compétences à travailler en individuel ou en groupe. Au domicile, son action est plus centrée sur la communication et l'autonomie de l'enfant/jeune. Les interventions sont sur tous les lieux de vie de l'enfant et au SESSAD.</p>
<p>Educateur Sport adapté</p>	<p>L'éducateur en sport adapté considère les dimensions motrices, sensorielles et métaboliques de l'enfant/jeune, vise leur bien-être en proposant un accompagnement sportif adapté. Il ajuste les activités physiques aux ressources motrices de l'enfant/jeune dans des suivis individuels ou lors de pratiques collectives, en le considérant dans sa globalité et en lien avec l'environnement.</p>
<i>MEDICAL</i>	
<p>Le médecin</p>	<p>Le médecin spécialiste du service assure les consultations médicales, deux jours par semaine. Tous les enfants/jeunes bénéficient d'une consultation, au moins une fois en cours d'année, parallèlement à la surveillance des rééducations et des traitements ordonnés. Le médecin instruit les dossiers et évalue la pertinence de l'admission des jeunes au SESSAD TSA Sud en fonction des besoins repérés.</p> <p>Ce suivi médical permet une évaluation régulière et une coordination des soins avec l'équipe et les services médicaux extérieurs. Le médecin est un acteur dans les relations avec la famille et l'enfant/jeune. Il soutient les familles et les jeunes dans l'élaboration et la construction de leurs projets d'orientation, en lien avec le PPA et leurs besoins.</p>
<i>SOCIAL</i>	
<p>Assistante de service social</p>	<p>L'assistante de service social évalue la situation sociale de l'enfant/jeune et de sa famille et contribue à l'évaluation des besoins au travers d'entretiens physiques, téléphoniques et de visites à domicile. Elle participe à la prévention de certaines situations sociales et aux besoins de répit. Elle est en lien avec l'équipe pluridisciplinaire du SESSAD et également les différents partenaires sociaux.</p> <p>L'assistante de service social informe et aide les familles dans leurs démarches sur leurs droits concernant le handicap (AEEH¹⁹, PCH²⁰, aménagement du logement, sécurité sociale...) afin de faciliter les démarches pour l'obtention d'aides et dans le cadre de demandes d'orientation. Elle accompagne les familles dans la visite d'établissements médico-sociaux.</p> <p>Elle participe à la gestion de la liste d'attente, renseigne les familles et, après l'admission, réalise un bilan social de chaque situation.</p>

¹⁹ AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

²⁰ PCH : Prestation de Compensation du Handicap

1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

NOM DE LA REUNION	FREQUENCE	OBJECTIFS	PARTICIPANTS
Réunion de service	Hebdomadaire	<p>Organisation, fonctionnement de l'équipe, coordination du suivi des PPA.</p> <p>Informations sur le service.</p> <p>Participe à réguler le fonctionnement de l'équipe et du service.</p> <p>Contribue à une réflexion collective.</p> <p>Suivi du plan d'actions qualité</p>	<p>Deux heures</p> <p>Toute l'équipe</p> <p>Réunion animée par la cheffe de service.</p>
PPA	Hebdomadaire	<p>Concertations et réalisation des PPA en fonction des objectifs repérés et des évaluations/bilans réalisés.</p>	<p>Une heure</p> <p>Les professionnels concernés par l'accompagnement de l'enfant/jeune.</p> <p>Animée par la cheffe de service.</p>
Réunion institutionnelle	Toutes les 6 semaines	<p>Réflexions centrées sur le projet global du service, sa mise en œuvre, les adaptations et évolutions en perspective, la démarche qualité et prévention...</p> <p>Informations et politique associatives.</p> <p>Mise à jour du plan d'actions qualité</p>	<p>L'ensemble des professionnels.</p> <p>Animée par la Direction.</p>
Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS)	1 annuelle par enfant, voire 2 si nécessaire	<p>Présentation du SESSAD et du bilan succinct de suivi de l'enfant/jeune.</p> <p>Participation aux propositions d'adaptation et de sensibilisation.</p> <p>Recueil des difficultés rencontrées par l'enfant/jeune, la famille, les enseignants et AESH.</p>	<p>La cheffe de service, accompagnée par un professionnel si besoin.</p>
Analyse des Pratiques Professionnelles	5 par an	<p>Temps de réflexion collective permettant la prise de recul des professionnels</p>	<p>L'ensemble des professionnels du service hors Direction et Cheffe de service.</p> <p>APP distincte pour les Chefs de service de l'association APAJH Yvelines.</p> <p>Animée par un intervenant extérieur et APP pour les directions.</p>

Réunion cadres Pôle SESSAD	Mensuelle	Harmonisation des pratiques, échanges d'expérience et retour par la Directrice des perspectives et projets associatifs, favorisant une dynamique de Pôle.	Les cadres de Direction du Pôle SESSAD. Animée par la Directrice.
Droit d'expression des salariés	6 heures par an	Temps d'échanges entre professionnels sans les cadres hiérarchiques sur les conditions et l'organisation du travail.	Tous les professionnels hors cadres.

1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association APAJH Yvelines et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : trois ou quatre sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des Ressources Humaines est un moment d'échanges et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'Association et ses valeurs.
- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.
- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bientraitance. Cette interdépendance guide l'action des Ressources Humaines dans ce domaine.
- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.1.2 Politique au sein du SESSAD TSA SUD

Le recrutement du personnel est réalisé par les cadres de Direction. Pour le personnel sous statut cadre, les entretiens d'embauche se font de manière concertée, par le siège de l'Association et la Direction du Pôle SESSAD.

L'embauche du personnel est conditionnée par un niveau de qualification conforme aux classifications de la convention collective applicable, la CCN 1966. Les contrats de travail sont contrôlés et validés par la Direction des Ressources Humaines de l'Association.

Conformément à la législation du travail, le service dispose d'un règlement intérieur d'entreprise porté à la connaissance du personnel par remise en mains propres à l'embauche, et par voie d'affichage.

Le nouveau salarié à son arrivée reçoit un classeur composé des différents documents réglementaires et de fonctionnement du service afin de favoriser son intégration. Une visite médicale d'embauche est organisée dans la semaine suivant son arrivée. Des points de rencontre réguliers sont mis en place avec la cheffe de service.

Deux rendez-vous avec la Direction sont organisés, l'un à mi-parcours et l'autre à la fin de la période d'essai.

Des entretiens annuels d'évaluation sont organisés avec chaque professionnel et sont l'occasion d'échanger sur le travail réalisé durant l'année, en s'appuyant notamment sur la fiche de poste et les écarts éventuels avec cette dernière ainsi qu'avec les objectifs fixés d'un commun accord l'année précédente. Les missions, projets et objectifs sont discutés pour analyser les points forts et ceux à améliorer.

Des entretiens professionnels sont également mis en place tous les deux ans pour accompagner le salarié dans la réflexion sur son parcours professionnel et ses perspectives d'évolution. Des bilans sont instaurés tous les six ans afin d'établir un état des lieux récapitulatif des actions (de formation et de progression) dont le professionnel a bénéficiées durant ces années.

1.2.2 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

L'Association développe une Gestion des Emplois et Parcours Professionnels pro-active, permettant aux salariés de s'épanouir professionnellement au sein de l'établissement ou service dans lequel il opère, mais également de manière transversale par le biais de mobilité interne.

1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des Ressources Humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions du Comité Social d'Entreprise ont lieu tous les mois ainsi que celles du CSSCT tous les trimestres.

Des rencontres mensuelles sont organisées entre les Représentants de proximité du CSE désignés au sein du Pôle SESSAD, et la direction. Les questions relatives aux conditions de travail sont abordées. Les réponses apportées par la direction sont transmises à tous les professionnels du Pôle SESSAD, après concertation avec la DRH.

Les réunions Droits d'Expression des Salariés sont mises en place à raison de 6h par an. Les questions/réflexions abordées durant cette réunion sont soumises à la direction qui y répond dans un délai de 15 jours.

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'association

La démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes et la gestion des risques au sein des établissements et services gérés, est prise en compte par l'APAJH Yvelines de manière de plus en plus professionnalisée et spécifique.

A la suite de la crise sanitaire de la COVID-19, l'Association a fait le choix de mettre en place une Direction Qualité et Prévention au sein du Siège. Ce choix se confirme également par le décret réformant l'évaluation des établissements et services médico-sociaux. En effet, l'uniformisation des 157 critères sur le plan national, demande une politique d'amélioration continue de la qualité et une prévention des risques accrues et faisant l'objet d'une conduite associative avec un soutien et un suivi par la Direction qualité et Prévention.

2.2 Politique d'amélioration continue du service

Différentes instances sont mises en place afin de favoriser les échanges et la réflexion sur les pratiques professionnelles, l'adéquation des accompagnements aux besoins et attentes des enfants/jeunes et de leur famille, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité : Réunion institutionnelle, Réunion de service, Réunion de Direction Pôle SESSAD, Groupe Réflexion Bientraitance associatif, etc.

De plus, cette démarche d'amélioration continue de la qualité s'appuie sur différents outils, entre autres :

- Le Référentiel d'Évaluation de la Qualité de la HAS,
- Les Fiches CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens),
- Les RBPP,
- Les formations transverses à l'association APAJH Yvelines, les colloques, les formations, les séminaires associatifs de cadres,
- Les journées banalisées Pôle SESSAD inter-professions,
- La veille réglementaire et documentaire.

2.3 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques, tant pour les enfants/jeunes accueillis que pour les professionnels, est une préoccupation constante au sein du service.

Par la mise en place du DUERP²¹ et sa réactualisation annuelle, le règlement intérieur d'entreprise et le règlement de fonctionnement, les formations des professionnels (Secouriste Sauveteur du Travail, Sécurité incendie - évacuation des locaux), la Direction tend à prévenir et à sensibiliser les personnes sur la gestion des risques, la sécurité et le bien-être de tous les acteurs. Un registre de sécurité situé dans le bureau de la cheffe de service est disponible et permet le suivi et la maintenance des installations.

La sécurité des biens du service est également assurée par l'installation d'un digicode et d'un interphone installés en hauteur.

2.4 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

L'ensemble du personnel du SESSAD TSA Sud, régulièrement sensibilisé et informé, s'engage à mettre en œuvre les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (éditées par l'ANESM et la HAS) relatives à la promotion de la bientraitance envers les usagers et à la prévention et la lutte contre la maltraitance.

L'équipe du SESSAD TSA Sud est engagée à traiter avec respect les personnes accompagnées et à agir avec discernement et compétence.

Toute suspicion de maltraitance de la part d'un membre du personnel, touchant l'intégrité physique ou morale des enfants/jeunes accueillis au SESSAD, doit être signalée à la Direction qui prendra toutes les mesures utiles pour protéger la personne concernée et informer les autorités compétentes.

Une procédure associative du traitement des signalements d'évènements indésirables connue par tous les professionnels, est mise en œuvre au sein de la structure.

²¹ *20DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels*

Une procédure relative aux modalités d'exercice du lanceur d'alerte a été mise en place par l'association en mars 2023. Tout professionnel est informé qu'il peut alerter de la connaissance d'une situation de maltraitance sans risque de préjudice professionnel.

2.5 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Association.

Le secteur de l'autonomie représente autour de 5% de l'emploi en France. Il est présent dans le quotidien de nombreux citoyens et concerne toutes les générations. Il apporte des services, consomme des biens et aliments, produit des déchets, mobilise des transports, construit, chauffe et refroidit des locaux. Il joue donc comme d'autres secteurs, un rôle dans la dégradation du climat et de la biodiversité. Ainsi, s'il ne réagit pas rapidement, le secteur de l'autonomie pourrait paradoxalement contribuer à la dégradation de la santé de la population qu'il a pourtant pour mission d'accompagner.

L'APAJH Yvelines nourrit l'ambition de devenir un levier d'actions et de transformation sociale face aux défis de notre temps : produire durablement, consommer autrement, mieux manger, être bien logés, bien vieillir, favoriser l'insertion et l'inclusion sociales, etc... Autant de finalités relevant de l'intérêt général, faisant écho aux valeurs qui nous animent en tant qu'acteur participant à la santé des personnes accompagnées.

L'année 2024 a permis à tous les cadres de réfléchir à cette démarche RSE et à établir des objectifs d'amélioration et des indicateurs à la fois ambitieux, atteignables et faisant des personnes accompagnées, des citoyens de la Planète à part entière.

2.6 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) du service

Le SESSAD TSA Sud a déterminé des objectifs de participation à la démarche RSE associative :

- ✓ Favoriser les partenariats avec des entreprises partageant les mêmes préoccupations environnementales et en cohérence avec les valeurs de l'APAJH Yvelines,
- ✓ Réaliser des quizz de sensibilisation auprès des professionnels et des repas thématiques partagés « restes de la veille » et « plats végétariens »,
- ✓ Organiser des ateliers de ramassage et tri avec des adolescents, des groupes d'activités de création avec du matériel de récupération,
- ✓ Favoriser les mutualisations de matériel pédagogique, bilans et tests,
- ✓ Co-voiturage des professionnels pour des rendez-vous communs,
- ✓ Co-voiturage des parents pour les groupes d'activités des enfants,
- ✓ Diminuer la consommation de papier essuie main,
- ✓ Rappeler l'extinction des lumières dans les pièces vides avec affichage de sensibilisation,
- ✓ Réduire la consommation d'eau,
- ✓ Réduire la température dans les pièces inoccupées ainsi que pendant les périodes de fermeture,
- ✓ Continuer le Tri sélectif.

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

Le SESSAD TSA Sud a passé sa visite de conformité et a ouvert le 24 octobre 2024 dans les locaux des SESSAD APIDAY TSLA et SIAM antenne sud, installés rue Jacques CARTIER à Voisins le Bretonneux depuis mars 2018. Ces structures bénéficient d'un espace de près de 1 000 m². Les locaux ont été aménagés de façon à accueillir ce nouveau SESSAD (TSA SUD) dans les meilleures conditions, tout en laissant aux services déjà existants, une situation de qualité. Cette addition de service sur le même lieu permet une mutualisation de moyens matériels (espaces de réunion, salle de restauration, salles d'activités, cuisine thérapeutique entre autres et matériels rééducatifs), des compétences et favorise également les liens et échanges interprofessionnels. La salle d'activité a été adaptée pour l'accueil de groupes thérapeutiques d'enfants porteurs de TSA, mais peut être utilisée dans le cadre d'activités organisées par les autres services.

Les professionnels partagent également avec l'antenne TSLA et l'antenne Surdit  une salle de pause, ainsi que le mat riel de mise en page et mise en forme d'outils  ducatifs et r ducatifs.

L' quipe est r partie sur 2 bureaux en fonction de leur profession. La secr taire du service a int gr  le bureau du secr tariat du SESSAD APIDAY TSLA et la Cheffe de service b n ficie d'un bureau individuel.

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Selon la loi 2002-2, un dossier unique de l'utilisateur est mis en place au sein du service. Les donn es recueillies sont confidentielles.

A partir de mai 2023, le Dossier Unique Informatis  a  t  mis en place dans les structures de l'association.

Le service a num ris  les dossiers des enfants/jeunes accueillis et les a int gr s dans le logiciel. Des droits d'acc s sp cifiques   chaque corps de m tier d terminent le partage ou non des informations. Les familles peuvent consulter le dossier de leur enfant accompagn e d'un professionnel, et sur demande  crite avec prise de rendez-vous.

Tous les professionnels sont soumis contractuellement   la confidentialit . Sur accord  crit des parents, les PPA peuvent  tre communiqu s   des partenaires (ESMS, sanitaires, Centres de r ducation, etc...) dans le cadre de s jour de r pit ou de r orientation, ceci afin de poursuivre l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions.

Le cabinet ACCENS, notre d l gu    la protection des donn es est charg  de nous accompagner dans la mise en  uvre de la conformit  au r glement europ en sur la protection des donn es. Les professionnels sont r guli rement sensibilis s   celle-ci.

Une charte informatique associative participe  galement   la gestion des donn es des personnes accompagn es par une s curisation de notre syst me d'informations. Par ailleurs, ce syst me est lui-m me pilot  par un Directeur des Syst mes d'informations (DSI) et une responsable informatique et des t l -communications.

5ème Partie : PERSPECTIVES A 5 ANS

Depuis son ouverture, le SESSAD TSA SUD a déjà évolué dans les profils du public accueilli. Les premiers enfants admis sont des enfants sortants d'UEMA avec en majorité un profil IME. Par la suite, le bouche à oreille faisant effet, des familles et des partenaires (CAMSP, CMP, ERSEH²², etc.) nous ont contactés et au terme de 6 mois d'ouverture nous avons déjà une liste d'attente.

Une problématique nationale de recrutements impacte les accompagnements essentiellement en orthophonie et psychomotricité. Assurer un accompagnement de qualité tout en conciliant ces difficultés de recrutement et les besoins des jeunes, est un souci constant pour la Direction. Pour ce faire, des conventions existent, avec des orthophonistes et des psychomotriciens libéraux notamment. La prise en charge globale de l'enfant peut être alors plus compliquée, même si les échanges et la communication avec ces professionnels sont fluides et constructifs.

La vacance de poste du médecin pédopsychiatre rend complexe les admissions.

En effet, parmi les notifications reçues de la MDPH, nombre sont des profils d'enfants/jeunes dont l'orientation préconisée serait un IME TSA, mais qui, par manque de places, sont orientés vers le SESSAD TSA SUD pour éviter que l'enfant ne soit sans solution. Même si les accompagnements et rééducations proposés en SESSAD ne sont pas en adéquation avec l'ensemble des besoins de ces enfants, le SESSAD TSA Sud, dans une moindre mesure et à la hauteur de ses possibilités, admet quelques enfants dont le profil nécessite un accompagnement renforcé avec peu, voire pas de scolarisation. Ces accompagnements demandent aux professionnels des facultés d'adaptation, de la créativité et une prise de recul par rapport à leur fiche de poste. L'assistante sociale réalise un fort travail de partenariat avec les IME afin d'orienter et faire admettre ces enfants. Des demandes de séjours de répit sont également réalisées.

Les perspectives pour le SESSAD TSA Sud sont également la mise en place de groupes thérapeutiques durant des temps scolaires ou non, pour répondre aux besoins des enfants :

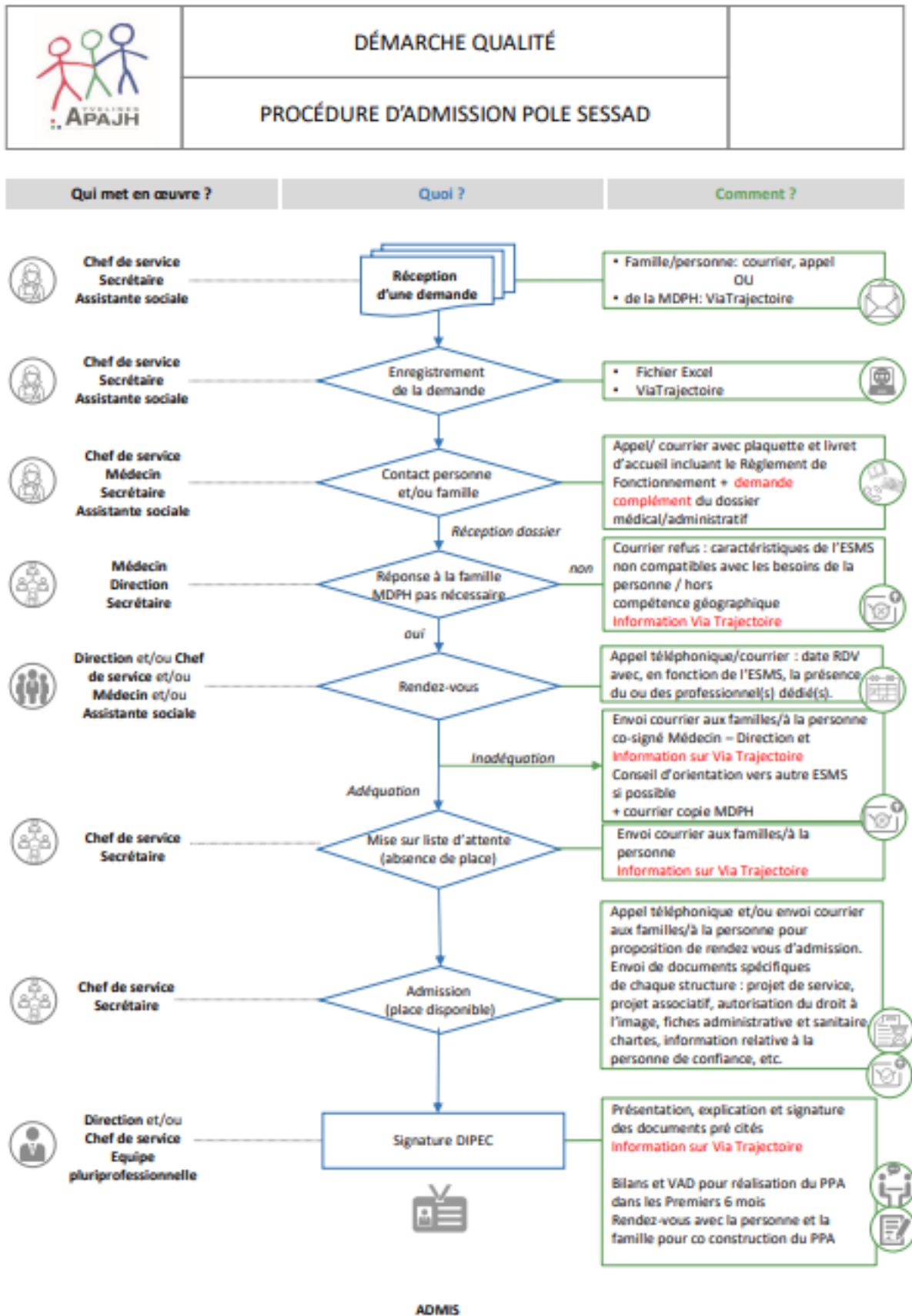
- Groupe « sensibilisation et habitude aux soins » : ce groupe a pour objectif d'habituer les enfants/jeunes TSA aux rendez-vous médicaux et dentaires, à la prise de médicaments, à la salle d'attente en milieu hospitalier ou en cabinet, à l'appréhension de la seringue, ... En effet le suivi médical des enfants/jeunes TSA est une problématique prépondérante.
- Un groupe « jeux de société – jeux de récré », a pour objectif de travailler sur les habiletés sociales afin de favoriser l'inclusion.
- Un atelier « fabrication et préparation d'un support de sensibilisation des troubles TSA par un jeune » avec une présentation par lui-même à son groupe classe (ados) qui vise à partager son vécu afin de favoriser une meilleure inclusion, faire connaître et comprendre ses troubles.

Pour les familles, un groupe « Café des parents » est proposé afin de permettre aux familles d'échanger sur des thèmes particuliers et de créer du lien dans l'objectif de favoriser le soutien mutuel et la pair-aidance. En parallèle, il est prévu de mettre en place un Groupe d'Expression à l'instar des autres SESSAD du pôle et une enquête de satisfaction annuelle.

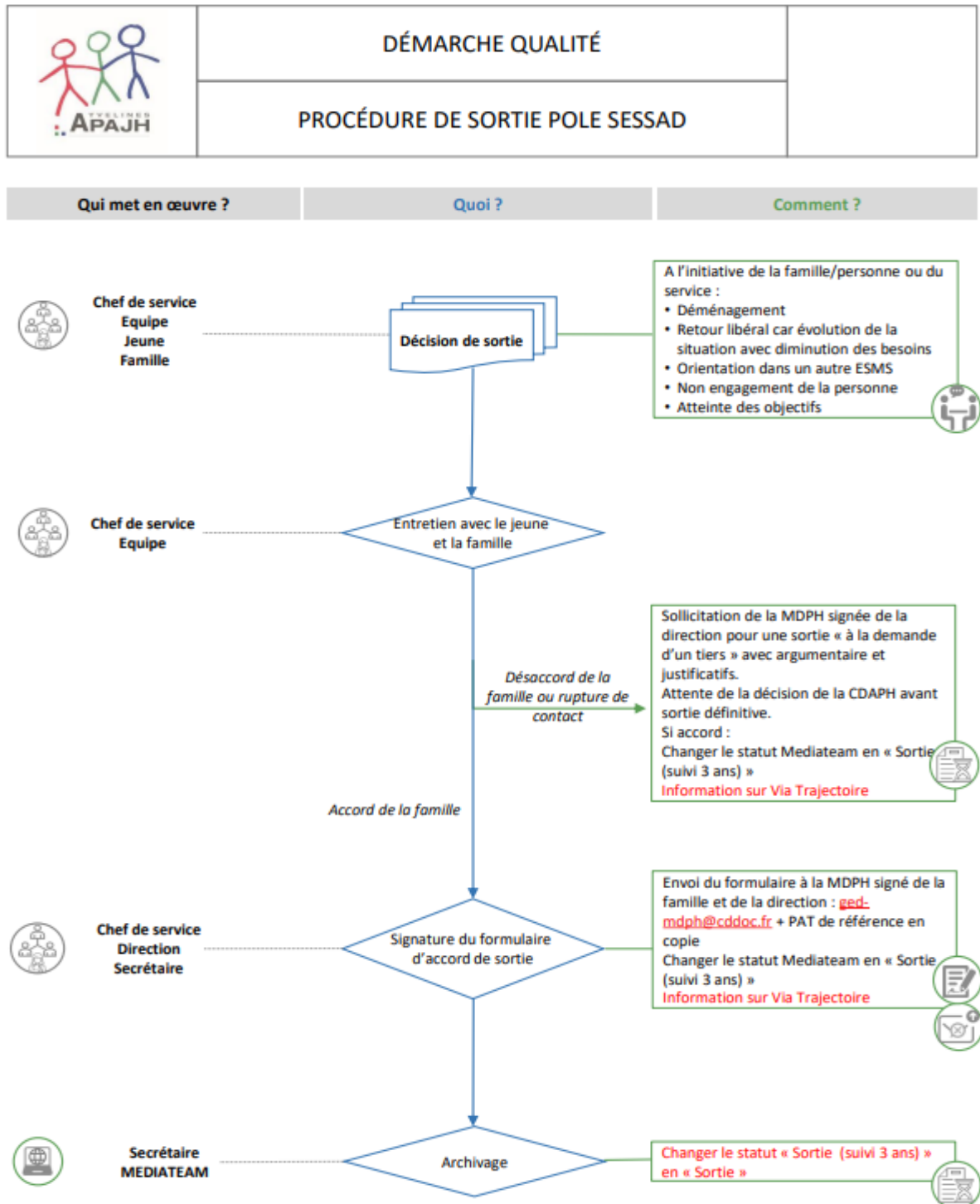
²²ERSEH : Enseignant Référent à la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap

Les politiques sociales font de l'inclusion des personnes porteuses de handicap, et plus particulièrement des enfants/jeunes, une des priorités nationales. Ainsi les demandes d'accompagnements par les SESSAD, et notamment SESSAD TSA SUD, sont exponentielles. Nous ne pouvons répondre à toutes les demandes. Face au désarroi des familles/proches à l'annonce d'une non-admission immédiate, mais différée dans un temps plus ou moins proche, la Direction a peu de ressources. L'augmentation des places en SESSAD TSA SUD, mais également en IME, est une nécessité sur ce territoire du département des Yvelines et même au-delà.

Annexe 1 : logigramme d'admission au sein du Pôle SESSAD



Annexe 2 : logigramme de sortie du Pôle SESSAD



Glossaire

- ABA : Applied Behavior Analysis, en français « Analyse Appliquée du Comportement »
- AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap
- ANESM : Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Etablissements et des Services sociaux et Médico-sociaux
- ARS : Agence Régionale de Santé
- CAMSP : Centre d'Actions Médico-Sociales Précoces
- CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
- CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- CMP : Centre Médico-Psychologique
- CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CRAIF : Centre Régional Autisme Ile de France
- DIPEC : Document Individuel de Prise En Charge
- DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- ERSEH : Enseignant Référent à la Scolarisation des Elèves en situation de Handicap
- ESSMS : Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux
- ETP : Equivalent Temps Plein
- FALC : Le Facile A Lire et A Comprendre (méthode qui a pour but de traduire un langage classique en langage compréhensible par tous)
- HAS : Haute Autorité de Santé
- HDJ : Hôpital De Jour
- IEN ASH : Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de l'Adaptation et de la Scolarisation des élèves Handicapés
- IME : Institut Médico Educatif
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- PAEJ : Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
- PAT : Pôle Autonomie Territoriale
- PCH : Prestation de Compensation du Handicap
- PECS : Picture Exchange Communication System, en français « Système de Communication par Échange d'Images »
- PEDIATED : unité d'évaluation de l'autisme et des troubles envahissants du développement
- PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement
- RBPP : Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles
- RGPD : Règlement Général de Protection des Données
- SERAFIN-PH : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées
- SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile
- TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme
- UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme
- ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire